Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.—Au Canada, un an, $6 ; six mois, $3.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1.

Pour les Etats-Unis : Edition Quotidienne un an, $7.50 en or ; Edition Hebdomadaire, un an, $2.50 en or. Les frais de port inclus dans les deux cas.

☞ *Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement, pour moins de six mois. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications au Bureau du Pays, rue Dollard, 12.*

LE PAYS

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes, $40 pour l'année et $25 pour six mois le demi-carré de 10 lignes, $25 pour l'année et $15 pour six mois, avec le privilège d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $2 pour un mois.

☞ *Toute annonce envoyée sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions sera publiée pendant six mois.*

XVIIIe ANNÉE. MONTREAL, SAMEDI, 18 DECEMBRE 1869. NO. 34.

LIBRAIRIE NOUVELLE.

ALPHONSE DOUTRE & Cie.,

COIN DES

RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL.

NOUVELLEMENT RECUS.

LIVRES DE DROIT

Traitant sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues; Agnel; Breton; Berriat St. Prix; Boitard et Colmet d'Aage, Courey; Coin-Delisle; Chauveau; Bédarride; Rogron; Desquiron; Tambour; Poujol; Vazéle; Rodière; Vincent; Fouquier; Saint Espec l'Escot; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Fiore; Fresquet; Laboulaye; Duplessis; Kranss; Giraud; Biret; Delvincourt Alauzet; Toullier; Pothier; Bugnet; Merlin; Guyot; Pigeau; Zacharie; Pardessus; Poucet; Marcadé et Pout; Allard; Morelot; Caumont; Hauf; Solon; Nicolin, etc., etc.

La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition Belge.

LIVRES DE MEDECINE.

Trousseau et Pidow; Churchill; Béchard; Barth et Roger; James; Massé; Vidal de Cassis; Hunter; Litré et Robin; Nysten; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie; Cruzel; Dumint; Dorval; Orfila; Devergie; Tardieu; Flandin; Barse; Barlow; Druitt; Flint; Gray; Hugies; Neill; Neligan; Thompson; Taylor; Hooper; Woods; etc., etc. Les ouvrages de médecine sont des éditions Américaines, Anglaises, Françaises et Belges.

LITTERATURE.

La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en donner la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans.

MUSIQUE.

Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique Anglais, Français et Américains, à très bas prix.

INSTRUMENTS DE MEDECINE.

La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les instruments de médecine les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction.

GRAVURES.

Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographies.

COSTUME DE COUR.

La Maison a constamment en mains, robes, rabats et cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée.

RELIURE.

Un établissement de reliure et réglage est attaché à la maison et sont dirigés par MM. Lamarche et Michaud, avantageusement connus du public.

11 sept. 255

Compagnie d'Assurance "COMMERCIAL UNION,"

19 et 20 *CORNHILL, LONDRES.*

CAPITAL - - - - - - - - - - £2,500,000 Sterling

DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SECURITE, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés.

Ajstement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en homme d'affaires.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Polices ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvée.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire,*
MORLAND, WATSON & Cie, *Agents Généraux pour le Canada.*

BUREAU :—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Surintendant :—A. TELLIER, | *Inspecteur des Agences* :—T. C. LIVINGSTON, P. L. S. Haut-Canada.

22 février 1869. aa—1

LE MAGASIN D'UNE PIASTRE

VIENT D'ETRE OUVERT

AU

NO. 264, RUE NOTRE-DAME, 264.

Ici vous trouverez aux prix les plus réduits du Canada des articles utiles et de parure qui sont tous vendus à $1.00 chaque. On trouvera :

Des plateaux pour 5 bouteilles, Tapis de table, Corbeilles à carte en argent, Abat-jour en verre, Raquettes, Curiosités Indiennes, Epinglettes et Pendants d'oreilles, Chaînes, Horloges de Trente heures, Bijoux en jais, Réfrigérant pour le beurre, Sucriers, Vases et bouteilles de toilette, Cannes pour messieurs, Sleighs d'enfants, Oiseaux chantant, Chaînes pour messieurs.

Avec un millier d'aures articles qu'il serait trop long d'énumérer.

PAS DE HUMBUG ! VENEZ VOIR VOUS-MEMES !

NO. 264, RUE NOTRE-DAME,

Vis-à-vis le magasin de D. A. Harper, Cathedral Block, Montréal.

1869. FETES, FETES! 1870.

ETABLI EN 1818.

SAVAGE, LYMAN & CIE.,

OUVRENT MAINTENANT LEUR FONDS DE

MARCHANDISES POUR LES FETES

ET INVITENT LE PUBLIC A VENIR EXAMINER

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES

QUI AIENT JAMAIS ETE MONTREES,

PARMI LESQUELLES ON TROUVERA

Le meilleur et le plus grand assortiment de

MONTRES EN OR ET EN ARGENT

EN CANADA.

BIJOUX EN OR

DE NOUVEAUX ET RICHES PATRONS

Dont un grand nombre ont été faits expressément pour leur propre commerce.

SAVAGE, LYMAN & CIE.,

271, RUE NOTRE-DAME, 271.

Enseigne de l'Horloge illuminée.

16 Décembre 1869. j 1er jan—32

CITY MILLS BAKERY.

29, RUE KING, MONTREAL.

Les propriétaires se permettent d'annoncer qu'ils sont prêts à fournir du

PAIN

de la meilleure qualité à très-bas prix pour argent comptant.

Les Epiciers et les Marchands en général seront pourvus de la quantité qu'ils désireront soit à la Boulangerie ou livré à domicile.

am—29 A. J. AUCHTERLONIE, Gérant.

J. R. MacPHERSON,

MARCHAND DE

QUINCAILLERIE

POUR LES CONSTRUCTEURS ET LES MEUBLIERS.

Outils d'ouvriers, Coutellerie,

LIMES, ETC., ETC..

109, RUE ST. PIERRE,

MONTREAL.

7 dec. am 25

ADRESSES DIVERSES

Dr. L. J. B. LEBLANC,

CHIRURGIEN DENTISTE,

(Elève et successeur du Dr. Jourdain.

No. 581, RUE CRAIG, AU COIN DE LA RUE COTÉ.

MONTRÉAL.

De 9 à 5 heures,

Le Dr. LEBLANC extrait les DENTS sans douleur, au moyen du GAZ.

28 avril aa—142

GEO. H. HAZELL,

CONFISEUR

ET

BOULANGER DE BISCUITS,

EN GROS

No. 6, Rue Bonsecours

MONTREAL.

Montréal, 28 avril 1869. aa—142

VENTE A BON MARCHE

DE

HARDES FAITES ET DE MERCERIE, ETC.,

Aussi, un bon choix de Draps, Tweeds, Draps de Pilote, Beavers, etc.

Ouvrages de pratique à des prix très réduits.

CHEZ

R. DEZIEL,

No. 131, Rue St. Joseph,

512, RUE CRAIG,

Coin de la Cote St. Lambert.

27 novembre. am—17

BOTTES et Souliers de THURSTON.

131, *RUE ST. LAURENT.*

Venez et choisissez nos dernières modes,—surtout les bottines à boutons, doublées en fourrures, de la Princesse Alexandria, et un grand nombre d'atres sortes aux plus bas prix de la ville.

16 nov cm—7

ELIE SAVARIAT,

Entrepreneur—Charpentier—Menuisier

328 *Rue Jacques Cartier,*

MONTREAL.

Tout ordre exécuté avec promptitude et sous le plus court délai à prix modérés.

23 fév. 1869 ag—88

A. BRODEUR,

Tailleur,

92, Rue Notre-Dame,

En face M.M. Préfontaine et Perrault.

30 avril. aa—144

N. CODERRE,

Marchand-Tailleur,

No. 233, Rue St. Laurent,

Dans le magasin de JOLICŒUR et LAMY,

où l'on trouvera des Draps, Casimirs et Tweeds de toutes sortes et des gouts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

18 août 1869. aa—234

H. B. WARREN,

Manufacturier de Balances,

A constamment en mains Balances de fantaisie pour comptoir et à balancier que le poids seul d'une mouche peut faire baisser. Aussi un assortiment complet de balances avec plate-forme pour comptoir, lesquelles sont toutes garanties. Fabrique et Salle d'échantillions, No. 216, Ruelle des Fortifications, près le Carré Victoria, Montréal.

2 novembre 1869. aa—298

BOIS DE SERVICE.

10,000,000 de pieds.

NOUS avons en mains et offrons au public DIX MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. Le fond le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en pin, épinette, tamarack de 3 pouces ; pin ; épinette, tamarack et bois blanc de 1½, 1½ et 2 pouces ; do à, ¾ et 1 pouce ; noyer noir, érable, frêne, mérisier, etc., en madriers, planches et voliges (*scantlings*) de toutes longueurs et largeurs ; 40,000 pieds de cèdres ; 3,000 rames pour cageux, dalles et échelles et une grande quantité de bardeaux sciés et fendus de première classe et lattes de pin.

Nous tenons constamment en mains une grande quantité de madriers, planches de pin et d'épinette, embouffetés pour plancher, toits, e.c.

Les personnes qui ont besoin de bois de service feront bien de venir nous voir et de faire un choix dans notre grand fonds d'effets, vu que nous offrsns les effets ci-dessus à des prix extrêmement bas et que l'on ne peut trouver dans la ville.

JORDAN ET BÉNARD.

19, rue Notre-Dame, (près l'Hotel Donegana,) 282, rue Craig, près de la rue Bonsecours (Quarré Viger) ; 295, rue Ste. Marie, (vis-à-vis les casermes de Molson) ; et quai Bonsecours.

4 nov. cm—300

THURSTON, 131, Rue St. Laurent.

Ici nous avont le meilleur fonds de Bottes et Souliers à bon marché que l'on puisse trouver en cette ville. Les prix sont des plus réduits. Un lot considérable de Bottes et Souliers légèrement endommagés vefidus aux prix qui seront offerts.

Venant d'arriver par le vapeur "Prussian,"

PORTRAITS MICROSCOPIQUES SUR IVOIRE

CHARMES D'OPERA,

DE FEU

L'Hon. Thos. D'Arcy McGee, M. P.

Seulement 25 centins chacun chez

W. EAVES,

Importateur de Bijouterie.

355, rue Notre-Dame, Montréal.

11 sept. fm—254

FOURRURES! FOURRURES!

Casquettes en veau de la mer du Sud, agneau de Perse, agneau gris, loutre et castor. Garnitures faites à ordre pour toutes sortes de fourrures sous le plus court avis.

Fourrures changées, réparées et doublées de nouveau, chez

JAMES HENDERSON ET CIE,

205, rue Notre-Dame.

5 portes à l'ouest du Palais de Justice.

A LA PORTE. 252

AVIS DIVERS

SACS POUR GRAINS

A VENDRE A BAS PRIX,

LEWIS S. BLACK & THOM,

181 Rue McGill.

D aa—181

DEMENAGEMENT.

ST. GEORGE & DRAPEAU

ONT TRANSPORTÉ LEUR

Magasin de Ferblanterie et Plomberie

—AU—

NO. 98, RUE ST. LAURENT,

ENSEIGNE DE LA GROSSE CAFETIÈRE ROUGE.

Tout en remerciant le public et leurs amis de l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, MM. St. G. et D. espèrent se rendre dignes de plus en plus de leur confiance par la ponctualité avec laquelle les ouvrages seront à l'avenir exécutés, et aussi par la variété, et l'augmentation du fonds de leur nouveau magasin. Ils ont en main et à des prix réduits un assortiment complet de ferblanterie ; ils prennent aussi les ordres au dehors pour la confection et réparation des couvertures, dalles et dalleaux.

Ayant aussi un assortiment complet de tuyaux à l'eau et à gaz, glacières, champlures, gazeliers et bains, les ouvrages dans cette branche seront faits avec les meilleurs matériaux et exécutés sous le plus court délai. Ils posent aussi les fournaises à air chaud de toute dimension, et les certificats qu'ils ont obtenu démontreront que leur système est un des meilleurs connus jusqu'à présent.

2 aout. fm—220

AVIS.

JE DONNE AVIS que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.

Montréal, 25 mars 1869. 115

AVIS AU PUBLIC EN GENERAL.

A l'avenir, le soussigné sera prêt à recevoir tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour réparer, Vernir, Polir et Nettoyer toutes sortes de Meubles et Pianos, chez lui où à domicile, si on le préfère.

La réparation des meubles causant souvent beaucoup de trouble en les faisant transporter à l'atelier, parce qu'alors on risque de les endommager ou les briser, le soussigné offre au public de se rendre à domicile pour faire ces ouvrages.

On promet satisfaction, vu que l'on n'emploiera que les meilleurs matériaux.

Le soussigné réfère le public à M. T. D. Hood, fabricant de pianos, chez qui il a fait des ouvrages de ce genre pendant onze ans.

Autres références :—MM. John Pratt, Adolphe Roy, Laurent et Laforce, Mme Joyal, etc.

PIERRE GOSSELIN,

No. 95 Rue St. Laurent,

Chez M. MÉLOCHE, Orfèvre.

Montréal, 8 Juin 1869. 175.

ANNONCES DIVERSES

E. P. LACHAPELLE, M.D.

RUE ST. CONSTANT, No. 32,

Au coin de la Rue Vitré.

4 nov. fm—300

SEATH,

35, GRANDE RUE ST. LAURENT,

VEND

Des Hardes Faites à meilleur marché que les moins coûteuses.

Pardessus pure laine - - $6.00

☞ *Voyez pour la grande Vente de Décembre.*

Pension de Choix.

Mde. Harriett Smith annonce que sa maison No. 923, Rue Ste. Catherine, presqu'en face du Palais de Crystal, est maintenant ouverte aux dames et messieurs qui peuvent désirer le comfort d'une résidence privée.

Pour les conditions, etc., s'adresser à a résidence.

Références : — Dr. Godfrey, Ed. Lusher, écr., John Lovell, écr. am—17

S. GOLTMAN & Cie

132, *RUE ST. JACQUES*,

A constamment un Fonds bien assorti de

BEAVERS, TWEEDS A CARREAUX, &c

Cent patrons et nuances différents des diverses manufactures de l'Europe.

Leur genre de Hardes Faites est sans égal.

16 nov. em—7

G. SCOTT & CIE.,

No. 637, Rue Craig,

Manufacturiers de Patrons et Objets en Fonte de tous genres.

Aussi Modèles pour le Bureau des Brevets promptement et élégamment exécutés.

19 nov. aa—10

LEWIS A. HART, M.A., B.C.L.,

NOTAIRE PUBLIC,

29, Rue St. François-Xavier, 29.

9 déc. 1869 aa—26

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné, Jean-Baptiste Livernois, commerçant de la Cité de Montréal, fera application à la prochaine Session du Sénat du Canada pour en obtenir un Bill de Divorce d'avec sa femme Lucie Casavant dit Ladébauche, pour cause d'adultère et autres causes.

JEAN BAPTISTE LIVERNOIS.

Montréal, 21 octobre 1869. fm—292

MEDECINES BREVETEES

"Magna est Veritas et Prævalebit."
"La verite est grande et elle prevaudra."

AMERS D'HOSTETTER, AMERS DE MISHLER, AMERS DE RICHARDSON, AMERS DES PLANTATIONS, etc.

Jamais les spiritueux distillés ou l'alcohol étendu n'ont été présentés au public sous une forme plus propre à créer des habitudes d'ivrogne et un final et fatal esclavage de la bouteille que celle suggérée par la tête de cette annonce. Ces compositions ne sont rien moins que du whiskey ou du rhum déguisés par l'introduction de quelques écorces amers, bois et racines dont un homme ayant quelques notions de botanique pourrait charger une chaise dans presque tous les bois de notre pays. Ces manufacturiers d'amers font des fortunes par la vente de whiskey chargé d'amers et la crédulité et la confiance de milliers de personnes dont les systèmes nerveux demandent des stimulants ou des narcotiques, et qui ont trop de délicatesse envers le sentiment public et trop de conscience pour boire du whiskey pur dans une auberge. Dans un prochain numéro de l'*Advocate* je me propose de démasquer d'une manière rigoureuse l'hypocrisie flatteuse, la philahtropie fausse et la sympathie affectée pour l'humanité souffrante qui servent si bien à dorer cette vente de whiskey coloré. En même temps, que tous les amis de tempéran, ici, les patriotes et les philantropes se mettent en garde contre le whiskey déguisé comme une médecine.—CHARLES JEWETT.

COPIE.—Laboratoire du Département de l'Agriculture, Washington, 28 déc. 1868 :

"Les Amers au Vin" de M. A. M. F. Gianelli, de Montréal, éprouvés dans ce laboratoire, ont donné les résultats suivants : "Amers Royaux Italiens" (2 bouteilles examinées), pesanteur spécifique, 1.0860.

Au moyen de plusieurs résultats.

Alcohol (par la pesanteur).....15.2-00 par cent.
Sucre (canne)..... 3.37 do
do (fruit)..... 63 do

L'extraction était abondante et contenait plusieurs odeurs aromatiques. Après l'avoir évaporé, précipité plusieurs fois avec les réactifs ordinaires, elle a produit une substance ayant la réaction de "l'Ouantine" de Faure. On pouvait séparer l'acide tartarique en quantité remarquable et la remarquer facilement.

Une solution de nitrate d'argent n'a pas été réduite par le liquide ("Amers"), et il n'y avait aucune apparence de l'huile "Fusel."

Cette analyse prouve que le principe éthéré du vin (Ouantine) se trouve en quantité considérable, et que l'acide propre du vin de Xérès s'y trouve aussi, et que l'on ne peut découvrir aucune trace de l'huile "Fusel."

D'après tous ces réactifs, ils est évident que l'on s'est servi de vin pour fabriquer les "Amers Italiens de Vin "et que l'on ne s'est pas servi de whiskey.

La plus grande partie de l'alcohol trouvé appartenait certainement au vin qui se trouvait dans les amers, et non au whiskey.

(Signé,) THOMAS ANTISELL, M.D.,
Premier Chimiste du Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

New-York.

CHER MONSIEUR,—Me relevant d'une longue et grave maladie, je reçus une bouteille de votre "Tonico Reale" et son usage m'a causé beaucoup de bien, vu que je n'aperçois que mon appétit et ma digestion se sont améliorés, et je n'hésite pas à le recommander comme un des meilleurs et des plus agréables toniques dont je me sois jamais servi.

WILLIAM ARNOLD,
A. B. Trinity College, Dublin ; M. R. C. S., Londres ; M.D., New-York, Licencié du Collége Royal de la Havane.

A. M. F. GIANELLI, Ecr.
25e rue Est, No. 20, New-York.

CHER MONSIEUR, — J'ai essayé avec soin le "Tonico Reale" et j'ai le plaisir de vous informer que c'est le tonique le plus agréable et le meilleur que j'ai jamais employé dans ma pratique. Je le trouve le plus particulièrement adapté aux femmes et aux enfants affaiblis par les diverses maladies auxquelles ils sont sujets. Si vous me faites la faveur de m'informer, par lettre, ou je puis me procurer cet amer pour mes patients, je ferai tout mon possible pour le recommander. Ordinairement les amers qui se vendent sont trop amers et renferment trop d'*Alcohol*, et par conséquent deviennent nuisibles.

Votre "Tonico Reale" me semble être le tonique que nous avons cherché longtemps, mais que nous n'avons jamais trouvé jusqu'à ce que le Prof. Verri, M. D, de Padoue, en ait doté le monde médical.

Respectueusement, etc.,
W. FRED. HOLCOMB, M. D.
Professeur de Chirurgie auriculaire et Ophtalmique au Collége de Médecine de N. Y., et Chirurgien de l'Hôpital Ophtalmique et du Dispensaire Demuit.

A A. M. F. GIANELLI, Ecr.

CHER MONSIEUR,—Après un long et minutieux essai, j'ai beaucoup de plaisir à recommander vos Amers Royaux. C'est un excellent stimulant et tonique qui aide à la digestion et donne du ton aux organes de la digestion. Je crois, d'après la note que vous m'avez remise des ingrédients qui entrent dans sa composition, que c'est une combinaison admirable, un tonique agréable, utile et sûr.

Votre dévoué,
R. P. COOKE, M.D., New York.

M. GIANELLI. 31, rue Temple, Boston.

MON CHER MONSIEUR,—Je m'empresse d'accuser réception d'un échantillon de votre "Royal Italian Bitters" accompagné de la note m'informant de la formule de sa préparation. Ayant un champ vaste pour essayer l'effet de votre Amer, j'ai obtenu le succès le plus flatteur dans les cas qui exigent un stimulant doux et tonique à la fois, et je le recommanderai avec plaisir dans la dyspepsie, l'indigestion, la perte de l'appétit, la débilation générale et l'inactivité constitutionnelle du foie. Je demeure, mon cher M. Gianelli

C. PRINCE, M. D., 57ème rue est.

A. M. F. GIANELLI.

CHER MONSIEUR.—J'ai retardé à accuser réception de votre bienveillante remise d'amers royaux italiens jusqu'à ce que je pus en faire l'essai. Je suis heureux de dire que c'est le meilleur article dont j'ai encore fait usage. Son goût est très agréable. Il me jarait être très pur et préparé avec un soin extraordinaire, et propre à faire un tonique des plus excellents et à augmenter l'appétit pour plusieurs cas de dyspepsie, débilité et convalescence produite par la maladie.

Avez-vous une agence pour sa vente à New-York ? Avec respect votre,

F. J. BUMSTEAD, M. D.

Lettre de G. Miliano, M.D.
22 ONZIÈME RUE OUEST, N. Y.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu, il y a quelque temps, un échantillon de vos Amers Royaux Italiens que vous avez eu la politesse de m'envoyer. Après en avoir fait un essai avantageux, je suis heureux de dire que ce sont un tonique délicieux et des amers stomachiques et stimulants qui, je le pense, seront considérés comme utiles à tous ceux qui souffrent de l'indigestion, de la constipation et de la dyspepsie.

Avec mes meilleures souhaits pour votre succès, je suis avec respect votre,

G. MILLIANO, M. D.
A. M. F. GIANELLI, ECR.
23 janv. afpspaa—6

BANQUE DES MARCHANDS

DU CANADA.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital payé de cette institution a été déclaré pour les six mois courant, et que ce dividende sera dû et payable à la Banque et à ses succursales et agences, le ou après lundi, le troisième jour de janvier prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 15 au 31 proximo, les deux jours inclusivement.

Par ordre des directeurs.

JACKSON RAE,
Caissier.

Montréal, 27 nov. 1869. cfpscds—19

Pain ! Pain ! Pain !

DE BONNE QUALITÉ ET A BON MARCHÉ.

—AUSSI—

CRACKERS, GATEAUX et CONFISERIES pour Marchands, Epiciers et Hôteliers,

Au No, 601, Rue Craig,

En face du Bureau de Poste.

29 octobre 1869. kitls—257

GYMNASE DE MONTREAL, Rue Mansfield, est ouvert tous les jours de 8 heures A.M. à 11 P.M. Un professeur habile dont les services sont toujours à la disposition des membres *gratis*, réside sur les lieux.

Une salle de billard avec quatre tables et une Salle de Boules avec cinq allées, toutes en bon ordre, sont annexées au Gymnase.

Le surintendant reçoit sur les lieux les noms des nouveaux membres.

15 nov. aa—afps—6

FEUILLETON.

LE CRIME

D'ORCIVAL.

Suite

— Je vais la porter moi-même.

— Du tout. Tu vas, toi, me faire le plaisir de rester ici sans bouger, pour attendre les hommes que j'ai envoyés en tournée ce matin. A mesure qu'ils se présenteront, tu les enverras au rapport chez le marchand de vin de la rue des martyrs. Tu sais, au coin, en face de l'église. Ils y trouveront bonne et nombreuse compagnie.

Il donnait ses ordres, et en même temps il quittait sa robe de chambre, endossait une longue redingotte noire et assujettissait solidement sa perruque.

— Monsieur rentrera-t-il ce soir ? demanda Janouille.

— Je ne sais.

— Et si on vient de là-bas ?

Là-bas, pour un homme du métier, c'est toujours « la maison, » la préfecture de police.

— Tu diras, répondit-il, que je suis dehors pour l'affaire de Corbeil.

M. Lecoq était prêt. Véritablement il avait l'air, la tournure, la physionomie et les façons d'un respectable chef de bureau d'une cinquantaine d'années. Des lunettes d'or, un parapluie, tout en lui exhalait un parfum on ne peut plus bureaucratique.

— Maintenant, dit il au père Plantat, hâtons-nous.

Dans la salle à manger, Goulard, qui avait fini de déjeuner, attendait au port d'armes le passage de son grand homme.

— Eh bien ! mon garçon, lui demanda M. Lecoq, as-tu dit deux mots à mon vin ? comment le trouves-tu ?

—Délicieux, monsieur, répondit l'agent de Corbeil, parfait, c'est-à-dire un vrai nectar.

— T'a-t-il ragaillardi, au moins ?

— Oh ! oui, monsieur.

— Alors, tu vas nous suivre à quinze pas et tu monteras la garde devant la porte de ma maison où tu nous verras entrer. J'aurai probablement à te confier une jolie fille que tu conduiras à M. Domini. Et ouvre l'œil ; c'est une fine mouche, fort capable de t'enjôler en route et de te glisser entre les doigts.

Ils sortirent et derrière eux Janouille se barricada solidement.

XXV

Avez-vous besoin d'argent?

Voulez-vous un habillement complet à la dernière mode, une calèche à huit ressorts ou une paire de bottines ? Vous faudrait-il un cachemire de l'Inde, un service de porcelaine ou un bon tableau pas cher? Est-ce un mobilier que vous souhaitez, de noyer ou de palissandre, ou des diamants, ou des draps, ou des dentelles, ou une maison de campagne, ou votre provision de bois pour l'hiver ?

Adresssez-vous à Mme Charman, 136, rue Notre-Dame-de-Lorette, au premier au-dessus de l'entresol, car elle tient tout cela et même d'autres articles encore qu'il est défendu de considérer comme marchandise.

Si, homme, vous avez quelque garantie à lui présenter, ne fut-ce qu'un traitement saisissable, si, femme, vous êtes jeune, jolie et point farouche, Mme Charman se fera un plaisir de vous obliger à raison de deux cents pour cent d'interêt.

A ce taux elle a beaucoup de pratiques et n'a pourtant pas encore fait fortune. C'est qu'elle est forcément très avantureuse, qu'il y a d'énormes pertes, s'il y a de prodigieux profits, et que souvent ce qui est venu par la flûte s'en va par le tambour.

Puis, ainsi qu'elle se plait à le dire, elle est trop honnête. Et c'est vrai, au moins, qu'elle est honnête : elle voudrait sa dernière chemise brodée plutôt que de laisser protester sa signature.

Personne, d'ailleurs, moins que Mme Charman ne ressemble à cette horrible grosse femme à voix rauque, à geste cynique, chargée de bagues et de chaines d'or, qui est le type de la marchande à la toilette.

Elle est blonde, mince, douce, ne manque pas d'une certaine distinction et porte invariablement, été comme hiver, une robe de soie noire. Elle possède un mari, assure-t-on, mais personne jamais ne l'a vu, ce qui n'empêche pas que sa conduite est, au dire de son portier, au-dessus du soupçon.

Si honorable cependant que soit la profession de madame Charman, elle a eu plus d'une fois affaire à M. Lecoq, elle a besoin de lui et le craint comme le feu.

Aussi accueillit-elle l'agent de la sûreté et son compagnon — qu'elle prit pour un collègue, bien entendu — un peu comme un surnuméraire accueillerait son directeur venant le visiter.

Elle les attendait. A leur coup de sonnette, elle accourut au-devant d'eux jusque dans son antichambre, gracieuse, respectueuse, le sourire aux lèvres. Elle disputa à sa bonne l'honneur de les faire passer dans son salon, elle leur avança les meilleurs fauteuils et même leur offrit quelques rafraîchissements, la moindre des choses.

— Je vois, chère madame, comment ça M. Lecoq, que vous avez reçu mon petit mot.

— Oui, monsieur, ce matin de très-bonne heure, j'étais même encore au lit.

— Très-bien. Et avez-vous été assez complaisante pour vous inquiéter de ma commission ?

— Ciel ! M. Lecoq, pouvez-vous bien me demander cela, quand vous savez que j'aimerais à passer dans le feu pour vous ! Je m'en suis occupée à l'instant même, je me suis levée tout exprès.

— Alors vous avez découvert l'adresse de Pélagie Taponnet dite Jenny Fancy.

Mme Charman crut devoir dessiner la plus gracieuse de ses révérences.

— Oui, monsieur, oui, répondit-elle, soyez satifait. Si j'étais femme à me faire valoir hors de propos, je pourrais vous dire que j'ai eu un mal infini à me procurer cette adresse, que j'ai couru tout Paris, que j'ai dépensé dix francs de voitures, je mentirais.

(A CONTINUER.)

Avertissement adresse par Mgr l'Eveque d'Orleans a Mr. Louis Veuillot, Redacteur en chef du journal "l'Univers."

(*suite.*)

Je me contente, monsieur, de rapprocher des légèretés moqueuses, j'allais dire, irréligieuses, du grave langage de nos Evêques :

Examinant ce mode de définition par acclamation déjà annoncé par vous, « l'assistance de l'Esprit-Saint, " disait Mgr l'évêque du Mans, ne " dispense pas de l'étude et du tra- " vail ; elle ne dispense pas de scruter " les saintes Ecritures et la Tradi- " tion ; elle n'exclut *ni les libres discus- " sions, ni les débats approfondis.*"

En entrant au fond même de la question avec tout la clarté et la fermeté de la raison théologique, Mgr l'évêque de Saint-Dié écrivait ces remarquables paroles :

" Il importe que vous compreniez " bien la nature de cette assistance in- " dispensable à l'Eglise, pour conser- " ver la foi pure de tout atteinte. Dans " ce privilège, ne voyez rien qui res- " semble à l'inspiration, dont les an- " ciens prophètes furent favorisés, ni " à une révélation proprement dite. " Aussi l'*assistance divine* est simple- " ment une action efficace de l'Esprit- " Saint *qui dirige, qui préserve, qui " soutient l'Eglise dans la constatation " de la vérité*, et la garantit infaillible- " ment de toute erreur ; action néan- " moins *qui ne la dispense ni du tra- " vail ni des recherches, ni de la discus- " sion, ni de la prière*, AUXILIAIRES IN- " DISPENSABLES dans une œuvre de " cette nature.

" Voilà pourquoi et Papes et Con- " ciles ne décident jamais RIEN en " matière de foi, de mœurs et de dis- " cipline, *sans avoir pris longuement " connaissance des choses, sans les avoir " examinées sous toutes leurs faces, puis " consulté les Docteur les plus éminents, " et adressé au ciel de longues et fervен- " tes prières.*"

Vous connaissiez ces paroles, Monsieur, vous les aviez lues ; et vous connaissiez aussi ces autres paroles de Mgr. l'Evêque de Poitiers :

" En matière si *grave*, si *délicate* et " si *complexe*, on ne doit se laisser " guider ni par l'enthousiasme, ni par " le sentiment personnel ; tous les " mots doivent être pesés et expli- " qués, toutes les faces de la question " examinées, tous les cas prévus, tou- " tes les fausses supplications écartées, " tous les inconvénients balancés avec " les avantages."

Vous avez une étrange manière, monsieur, d'apprécier ces précautions de la sagesse et du respect ; vous trouvez, vous, que cela n'est " pas loin de " ressembler à une certaine ratification " nécessaire de l'esprit humain... *mo- " derne.*" —Moderne est curieux ici ! — Et vous vous permettez ces indécentes plaisanteries : " Le *Coresponc- " dant* veut que le Saint-Esprit pren- " ne le temps de se former une opi- " nion. Il a cent arguments pour " prouver combien le temps de la ré- " flexion est nécessaire au Saint-Es- " prit. "

N'est-il pas triste et odieux de voir ainsi traiter de pareilles questions !

Mais, Mgr. l'évêque de Saint-Dié, qui expliquait tout à l'heure la différence qu'il y a entre l'assistance et l'inspiration, est un théologien bien faible et bien timide auprès de vous, monsieur. Selon vous, le Pape infaillible, cela veut dire le Pape inspiré ; inspiré, et seul dans l'Eglise ; inspiré, précisément comme les prophètes et les patriarches, comme les hommes à qui Dieu a parlé directement ; comme Moïse, Abraham, Noé, Adam ; vous soutenez, non pas l'assistance, mais l'inspiration, la révélation directe, avec cette différence signalée par vous, que l'inspiration, avant le Pape, était intermittente, mais qu'elle est permanente chez le Pape : vous dites cela, dans un long et pauvre article, où ce qu'il peut y avoir de vrai dans votre pensée est noyé, comme toujours, sous un flot d'exagérations intolérables.

" Adam chassé du Paradis est le " dépositaire *infaillible* de la promes- " se... En vertu de *son infaillibilité*, " Noé construit l'Arhe, sans délibéra- " tion ni conseil... Abraham est *fait " infaillible*... Après Isaac, Jacob et

" Joseph, *inspirés de Dieu*, Moïse est " pleinement *investi de l'infaillibité*... " Quelles délibérations ont précédé la " sortie d'Egypte ? Dans quelles dis- " cussions s'est formée la loi du Si- " naï ? "

Voulez-vous dire que le Pape, comme Moïse, Abraham, s'entretient personnellement avec Dieu ? — enfin, après " l'inspiration prophétique, le " commerce de Dieu avec certains " hommes à qui il parle directement" —ce que vous nommez l'infaillibilité active,—vous dites que " l'infaillibi- " lité ne sera plus errante et intermi- " tente, mais permanente et fixée en " son lieu connu et éternel." Je vous le demande de nouveau : Voulez-vous dire qu'au Pape, dont l'infaillibilité sans doute est active, Dieu parle directement, comme aux prophètes ?

N'est-ce pas vous qui avez écrit ces paroles : " Nous ne savons tous cer- " tainement qu'une chose, c'est que " nul homme ne sait rien, excepté " l'Homme avec qui Dieu est pour " toujours, l'homme qui porte la pen- " sée de Dieu. Il faut....., suivre iné- " branlablement *ses directions inspi- " rées.*"

Je serai très-modéré en disant simplement, monsieur, que vous êtes théologien comme certains docteurs à la voix retentissante sont médecins.

S'il n'y avait chez vous que l'ignorance théologique ! mais il y a plus. Je vous accuse, monsieur, d'avoir travesti et calomnié odieusement l'acte de ces catholiques dont vous avez signalé à votre public, pour les flétrir, les noms, plus ou moins illustres, mais tous dignes de respect, et de la reconnaissance de l'église.

Vous les avez accusés d'*intrigues*, de complot, contre le Pape et le Concile.

Première indignité : en voici une seconde, et plus grave encore :

Vous dites : " L'auteur nie l'infaillibilité au Pape personnellement."

La vérité est qu'il ne traite pas cette question de théologie ; mais passons ; vous continuez :

" L'accordera t il au Concile ? *c'est " selon.* Le Concile *tout seul.*"

Que voulez-vous dire ? Et où est-ce que, dans son travail, l'auteur, dont vous parlez, pose l'hypothèse d'un Concile vraiment œcuménique, où le Pape ne serait pas ? Nulle part. Pas un mot de cette hypothèse.

" Le Concile tout seul pourrait être " infaillible.

" LE-CONCILE ET LE PAPE D'ACCORD POURRAIENT NE L'ÊTRE PAS."

Tous n'avez pas pu vous tromper sur ce point, monsieur ; ils disent expressément le contraire.

Et il faut convenir que pour vous disculper en face d'une si flagrante calomnie, vous avez fait intervenir *Bridoison* dans cette affaire avec un goût exquis et une honnêteté parfaite.

" C'est même à ce propos qu'un de vos souscripteurs s'écrie dans vos colonnes :

" Libéralisme catholique, protes- " tantisme catholique !

" Les princes de la maison de Bro- " glie appartiennent comme les autres " à l'Eglise enseignée."

Ah ! monsieur, si on ne respectait pas soi même, comme on vous respecterait peu !

Et tout est de ce ton et de cette sincérité :

" Il parle, dites-vous, de l'Eglise " comme d'une institution humaine, " qui subit les inconvénients des " œuvres humaines, qui a ses imper- " fections et ses lacunes pour ainsi " dire constitutives, qui se serait faite " d'occasions imprévues et de sagesse " bornée, qui a varié, qui variera, " qui s'use, qui vieillit, qui a besoin " de retouches, *et même de refonte.* " TOUT CE QU'IL A DIT A CE SUJET est " *sans distinction et sans mesure.*"

Le venin ici est versé à la faveur d'une équivoque grossière, qui serait encore une insigne ignorance, si elle n'était autre chose.

Oui, il y a, si vous ne le savez pas, monsieur, dans la divine institution de Jésus-Christ, un côté variable en partie et perfectible, c'est la discipline ; et la question sur laquelle vous reprochez aux catholiques du *Correspondant* d'oublier à la fois *la Constitution et le respect* de l'Eglise, est précisément une question disciplinaire.

Allant plus loin encore, l'*Univers* leur imputait de faire " des idées et " des sociétés modernes la perfection " typique d'après laquelle il faudrait " TOUT RÉFORMER, MÊME l'œuvre de N.-S. Jésus-Christ."

Cela étant, il est trop clair, monsieur, que ces indignes catholiques n'ont plus la foi ! et que, comme vous le disiez très-bien, sauf la vérité, si " les formes du langage sont pieuses, " le fond de la pensée est involontai- " rement sceptique."

" En attestant sa foi, l'auteur ano- " nyme ne laisse voir que ses doutes, " et il prend si grand soin de justi- " fier ses doutes, qu'ils paraissent être " le capital de sa foi. "

A Continuer.

LE PAYS

MONTRÉAL, 18 DECEMBRE 1869

Correspondance parlementaire.

SÉANCE DU 15 DECEMBRE.

Décidément M. Joly devient insupportable aux ministres ; ils ne peuvent plus l'entendre cinq minutes sans trépigner sur leurs sièges ; à chaque instant ils l'interrompent ; M. Dunkin surtout, qui ne s'attendait pas à voir revenir les anciens comptes sur le tapis, trouve " entêté" le chef de l'opposition ; M. Joly se laisse interrompre, s'assied, écoute, et recommence ses inexorables investigations dans le budget. Il y a alors explosion à côté opposé ; les ministres se coupent la parole l'un à l'autre pour interrompre l'inflexible instructeur, " l'entêté." M. Chauveau et M. Dunkin se lèvent ensemble, et quand l'un deux réussit à se faire entendre par dessus l'autre, celui-ci s'en venge par une détonation de *hear, hear*, propres à donner la rage.

M. Chauveau surtout, qui est un enfant, ne se possède pas. Jamais homme ne fut moins fait, non seulement pour être premier ministre, mais même pour être simple député ; il ne peut rien entendre, ne conçoit pas la contradiction, perd le calme à tout propos, interrompt presque sans le savoir, et quand il le sait, c'est avec un ton transcendant qui ferait supposer qu'il donne des ordres au lieu de réfuter. C'est le fruit de son éducation ; M. Chauveau a les instincts dominateurs de l'enfant gâté ; il casse les joujoux avec rage s'il ne les aime pas, quitte à les pleurer ensuite. A côté du procureur-général qui écoute, drapé dans une abstention majestueuse, le premier fait un contraste risible.

Mais je crains de m'aventurer trop dans l'olympe ; aussi je reviens vite à la séance de ce soir dont M. Joly a fait les frais.

Il m'est impossible de vous présenter dans un ordre bien méthodique et avec la clarté désirable les chiffres que M. Joly a présentés pour demontrer quelques erreurs du budget ; néanmoins j'espère être intelligible, et vous me pardonnerez les détails pour l'exactitude de l'ensemble.

Le trésorier évalue à $3,106,085 l'exercice des dix-neuf mois qui vont suivre, sur lesquels il compte $1,278,-692 comme étant le montant du subside que nous avons droit de recevoir d'Ottawa, tandis que ce subside s'élève réellement à $1,518,816 ; le trésorier déduit donc $240,129 destinés sans doute dans sa pensée à solder l'intérêt de la part d'excédant de la dette provinciale qu'il suppose être à notre charge, et il complète le reste de l'intérêt dû en ajoutant $100,000 que le gouvernement d'Ottawa nous devrait si M. Dunkin ne les avait pas déjà comptés en janvier dernier, et qui par conséquent ne peuvent être imputés sur les 19 mois du nouveau budget. Ces cent mille dollars sont une somme que le gouvernement fédéral nous avait retenue il y a deux ans, et que M. Dunkin avait mise à son débit ensemble avec l'intérêt des *Trust Funds* appartenant à la province de Québec.

Ces cent mille dollars ajoutés aux $240,129 cités plus haut donnent $340,129 ; mais en supposant notre part de dette être égale à $4,500,000, l'intérêt de cette somme pendant dix-neuf mois s'élève à $356,290, à 5 pour cent qui est le taux fixé par la constitution — Voici donc une différence de $16,000.

Ici M. Joly félicite le trésorier d'avoir franchement abordé cet intérêt de la dette, dont avant lui M. Dunkin n'avait jamais voulu dire un mot, quoique M. Joly l'en pressât de toutes les manières et cherchât à obtenir au moins la raison de son silence.

" Je dis, poursuivit-il, que du 1er. juillet 1867 au 1er. décembre 1869, il y a 29 mois d'intérêts dûs qui s'élèvent à $543,750.00 dont il faut déduire $75,033, que le *Dominion* nous devait le 31 décembre 1868 sur notre subside, ce qui laisse une balance par nous dûe le 1er décembre courant de $468,-718. Je soutiens que cette déduction doit être faite de notre actif, et que par suite, loin d'avoir un excédant de recettes, comme le suppose le trésorier, nous aurons un déficit de $54,000 pour les cinq derniers mois.

« Toutes les fois que j'ai démandé des explications à ce sujet à M. Dunkin, je n'ai jamais pu les obtenir. L'ex-trésorier prétendait toujours que nous avions des fonds à Ottawa, mais il n'en faisait connaitre ni le montant, ni la provenance, ni la destination. C'était encore là un des aspects de ce gouvernement de mystères que nous avons à subir.

« Maintenant, quant à ce qui concerne les édifices publics, je ne vois pas pourquoi nous grèverions encore inutilement notre budget d'environ cinquante mille dollars. On nous demande $30,000 uniquement pour le château du lieutenant-gouverneur, et on nous cite l'exemple d'Ontario qui a dépensé $80,000 pour les mêmes objets. Si Ontario a fait cette dépense, elle en était capable ; nous, nous ne le sommes pas, et s'il est une voie dans laquelle nous devons suivre Ontario, c'est celle de son économie, et non celle de ses dépenses justifiables pour elle, et qui ne le seraient plus pour nous.

« En outre, si on ne nous demande que $50,000 pour la construction d'édifices publics, qui ignore que nous ne les aurons probablement jamais pour cette somme. On sait ce que c'est que de bâtir en Canada : les premières allocations votées ne couvrent jamais que les frais des fondations.

« Nous payons déjà $2,500 de loyer, rien que pour le château du gouverneur ; pour une résidence de Québec, c'est un prix exhorbitant ; nous pourrions ne payer que $1,200, et ce serait tout aussi bien.

« Maintenant, quant à la question d'indépendance ou d'annexion soulevée par le trésorier à la dernière séance, je la trouve trop étrangère au débat pour la traiter ; elle n'a pas été introduite régulièrement, que je sache, devant la chambre, et je ne suis pas, en conséquence, prêt à formuler une opinion à cet égard."

C'est ainsi que M. Joly a terminé ses observations à propos du budget. M. Dunkin a voulu répondre et n'a fait que patauger. M. Robertson s'est excusé sur son inexpérience, puis la chambre s'est formée en comité général des subsides. Demain, 16, elle continuera à siéger sous cette forme, jusqu'à ce que tous les articles du budget soient passés au creuset de l'examen. Ce ne sera pas long.

Ensuite viendra le Code Municipal auquel travaille ardemment le comité nommé à cet effet. M. Bessette doit présenter ces jours-ci son bill du *Homestead* qui, me l'apprend-il, a été modifié considérablement en comité pour qu'il ne fût pas trop en contradiction avec les lois existantes sur la propriété.

Millions et Milliards.

L'*International* de Londres, à propos de la richesse fabuleuse du marquis actuel de Westminster, publie les chiffres de quelques fortunes de l'antiquité que l'on lira sans doute avec intérêt :

" On s'occupe encore dans les journaux anglais du maigre legs laissé par le marquis de Westminster à son deuxième fils. On avait cru qu'il y avait eu erreur et qu'au lieu de £2,000 de rente, il fallait lire £20,000. Mais il n'en était rien.

Lord Richard Grosvenor devra se contenter de cinquante mille francs de rente.

Lorsque le quartier fashionable de Londres, connu sous le nom de Belgravia, n'était qu'un parc à moutons, le marquis de Westminster afferma les divers lots de terrain pour quatre-vingt-dix-neuf ans. On sait que les immenses propriétés du marquis ne peuvent être aliénées à perpétuité, ces fiefs, vendus à des particuliers, reviennent de droit à l'ancien propriétaire après quatre-vingt dix-neuf ans de possession.

Lorsque lord Belgrave aura atteint sa majorité, les différents baux auront expiré, c'est à-dire que la plus grande partie du West-End de Londres, autrefois composée de prairies, et aujourd'hui couverte de splendides demeures, reviendra à la famille des Westminster. Il y aura un bénéfice net d'une centaine de millions.

Le présent revenu n'est pas considérable ; il s'élève, dit-on, à £1,000 (25,000 fr.) par jour ; dans dix ans d'ici, il s'élèvera probablement à £20,-000, c'est-à-dire 500,000 fr. par jour, ou 182,500,000 fr. par an ! Cette rente représente un capital—n'ayez pas le vertige—de trois milliards six cent cinquante millions de francs (3,650,-000,000 fr.)

Le présent marquis de Westminster est dans sa quarante-neuvième année. Son fils, lord Belgrave, aujourd'hui Lord Grosvenor, n'a que quinze ans.

A sa majorité, il sera l'homme le plus riche du monde

Les anciens eux-même n'ont jamais atteint à de pareilles richesses. Crésus ne possédait en propriétés foncières que 35,500,000 francs ; sa fortune totale, y compris ses esclaves, son mobilier, son argent en espèces, s'élevait à 65 millions. On sait que ce monarque avait l'habitude de dire que l'homme qui ne pouvait entretenir à ses frais une armée ou une légion ne méritait pas le titre de riche.

Sénèque avait mis de côté 87,500,-000 francs un chiffre qui prouve que le métier de philosophe était productif à cette époque.

Tibère laissa à sa mort 390,000,000 fr. que Caligula mangea dans l'espace de onze mois.

Vespasien, en montant sur le trône, estimait les dépenses de l'Etat à 875 millions.

Les dettes de Milon s'élevaient à 15 millions de francs.

Un simple affranchi, Pallas, sut si bien tirer les marrons du feu, qu'il se créa une petite fortune de 62,500,000 francs.

Le chanteur Tigellius dépensa 2 millions en cinq jours.

Le maître de Tigellius acheta Daphnis, le grammairien, 12,518,000 francs.

César avait été moins économe encore. Avant d'avoir occupé aucune fonction publique, il devait déjà la somme ronde de 625 millions. Il avait acheté l'amitié de Coron à raison de 12,500 francs et celle de Lucius Paulus à raison de 7 millions cinq cent mille francs.

A l'époque du meurtre de Jules-César, Antoine était endetté de 75 millions. Il devait cette somme aux ides de mars ; aux calendes d'avril, cette somme était payée intégralement. D'après les écrits du temps, Antoine n'a pas moins dépensé de 3 milliards 676 millions de francs.

Nous avons oublié de dire que César avait donné à Satulla, la mère de Brutus, une perle de la valeur de 250,000 francs.

Appius avait dépensé dans ses débauches la modeste somme de 12,500-000 francs. En faisant ses comptes, il s'aperçut qu'il ne lui restait que 2 millions ; il s'empoisonna, en disant qu'un homme ne pouvait vivre avec 2 millions.

Le pauvre homme !

Nouvelles générales.

— La reine a autorisé l'emploi d'officiers anglais, en Perse, pour aider à l'organisation et à la direction de l'armée du Shah.

— Une dépêche de Yokohama, en date du 10 octobre, annonce que le duc d'Edimbourg était alors en route pour Pékin, en compagnie de l'amiral Keppel.

La Chambre des représentants de Belgique continue la discussion du budget. Suivant toutes les prévisions, le bilan des finances se soldera par un excédant de 14 millions.

Combien de budgets en Europe ne pourront pas en dire autant !

—On nous apprend, dit le *Commercio* de Porto (Portugal), la mort d'une pauvre femme qui s'est éteinte à l'âge phénoménal de 117 ans. Elle avait vécu du temps du roi José et du marquis de Pombal, et avait vu régner six rois. Cette femme, nommée Vieira-Josefa-Maria dos Santos, de Teira-da-Foira, où elle était née, était partie tout enfant pour Porto, afin de s'y placer comme domestique. Elle aimait à raconter des choses curieuses sur la vieille ville de Porto ; elle se rappelait parfaitement l'administration du vénérable Francisco de Almeida. Depuis quelques années elle avait perdu toutes ses forces physiques, mais elle a conservé jusqu'à ses derniers moments toutes ses facultés intellectuelles. Elle a été malade pendant vingt-trois jours ; on ne la soutenait plus qu'à l'aide de quelques cuillérées de soupe et un peu de gelé de viande.

—Les journaux allemands annoncent que le tribunal de Cracovie a décidé, sur la plainte du procureur impérial, de mettre en accusation les supérieurs du couvent des Carmélites, à cause de l'emprisonnement illégal et inhumain de la nonne Barbara Uoryk.

Les supérieures sont accusées de " délits contre la sûreté de la vie." Les journaux qui publient cette note ajoutent que le jour du débat public sera fixé très prochainement.

Le prince Napoléon vient d'envoyer son fils aîné, le petit prince Victor, âgé de sept ans, dans une institution privée située rue Caumartin, et qui compte quinze élèves environ.

Le chef de l'institution avait été mardi au Palais Royal pour faire la connaissance de son élève.

Il crut devoir demander au prince de quelle dénomination il faudrait se servir pour appeler son fils. Sera-t-il monseigneur, altesse ?

—Appelez-le Victor tout simplement.

—Mais sur les tableaux d'honneur ?

—Victor Napoléon, sur les tableaux d'honneur. Victor tout court quand ses camarades lui fi... une tripotée ou quand il la leur rendra, et, en aucun cas, monseigneur.

—On lit dans le *Mémorial d'Aix :*

Un individu aux allures suspectes et à la tournure équivoque s'était logé en garni dans la rue des Cardeurs, à Aix. Ses manières étranges et le mystère dont il s'entourait, n'avaient pas échappé à M. Mirasson, commissaire de police, qui le fit surveiller.

Ses papiers étaient en règle, et il était muni d'un passe-port à destination de Rome, délivré par le sous-préfet de Chollet (Maine-et-Loire).

D'après quelques indices, le commissaire central écrivit au parquet de Chollet, et il reçut, par dépêche télégraphique, l'ordre de mettre à exécution un mandat d'arrêt décerné contre ce personnage suspect, qui est un malfaiteur dangereux.

L'arrestation eut lieu mardi, et le prisonnier fut dirigé immédiatement sur Chollet. Ce quidam se nomme Mittrand de Lageais et a subi déjà treize condamnations diverses. Voici le dernier exploit qui vient de le faire livrer à la justice. Il était entré comme trappiste au monastère de Bellefontaine (Maine-et-Loire), où il était parvenu à se faire nommer économe. En cette qualité, il avait le maniement des fonds de la communauté. Un beau jour, il " sauva la caisse," comme dit Bilboquet, emportant 5,000 fr. en or et des valeurs négociables importantes, et, jetant le froc aux orties, il mangeait tranquillement ici le fruit de son larcin, lorsque la police est venue troubler sa digestion.

AVIS.

Nous recommandons au public et particulièrement aux négociant et gens d'affaires, le rapport quotidien du marché des fonds de Montréal. Le *Pays* publiera dorénavant chaque jour cette cote due à l'obligeance de MM. C. et C. G. Geddes, courtiers, rue St. François-Xavier.

Toujours les memes.

Nous disions que certains journaux ministériels ne pensaient qu'à berner les gens crédules, en cherchant à leur faire croire que nos voisins sont ruinés et que nous sommes seuls riches et prospères. En voici encore un bel exemple.

La *Minerve* de vendredi, tout en admettant que nous n'obtiendrons pas un bill de réciprocité, s'exprime comme suit :

" Mais nous devons reconnaître que le Président donne une excellente raison pour s'opposer à trop de latitude.

" Le peuple américain, dit-il, (le Président) est si taxé, le prix de revient des produits américains est devenu si élevé que les produits canadiens, obtenus à meilleur marché, jouiraient sur nos marchés d'une véritable protection.

" En d'autres termes, le premier magistrat de la Grande République avoue que les citoyens américains sont lourdement taxés et QUE NOUS NE LE SOMMES PAS, *que la vie est chère aux Etats Unis* ET QU'ELLE EST FACILE EN CANADA.

" *Les américains éprouvent le besoin de se protéger contre* FOTRE FACILITÉ DE PRODUCTION."

C'est ainsi que l'on représente les choses ; croit-on rendre service au pays ? Croit-on changer quelque chose au sort inévitable qui nous attend ? Croit-on que cela aura l'effet de diminuer nos difficultés, notre dette, nos obligations, nos impôts ?

Non, on le sait bien, mais on veut plaire à ceux qui gouvernent, à leur profit.

Ne vaudrait-il pas mieux dire la vérité au peuple, et cela même dans l'intérêt de notre constitution politique. Oui, certainement, mais on aime mieux le tromper, l'endormir le plus longtemps possible et vivre sans souci, de ses sacrifices. Cette politique d'expédient, d'égoïsme, de duperie aura son triste lendemain pour ceux qui resteront.

D'ailleurs, ne l'avons-nous pas déjà? —*Canadien.*

Parlement de Quebec.

La chambre s'est ouverte à trois heures.

M. Irvine a présenté une motion pour introduire un bill pour amender l'Acte concernant le Barreau du Bas-Canada.

M. Larue a proposé une adresse demandant qu'un état des enquêtes de coroners, depuis l'inauguration de la Confédération, soit soumis à la Chambre, le dit état indiquant le nombre d'enquêtes tenues par ces coroners, les causes de mort, les noms des médecins dont les services ont été requis par le coroner et les jurés dans chaque enquête, le nombre d'examens *post mortem* faits par les médecins appelés dans ces enquêtes, et les rapports faits par le jury dans chaque enquête.

M. Bessette a proposé la seconde lecture du bill pour exempter de la saisie-exécution certaines propriétés au-dessous d'une certaine valeur.

MM. Ross, Chauveau, Bellingham, et Chapais, ayant exposé quelques objections au bill, il est renvoyé à plus tard.

Sur motion de M. Robertson, la chambre se forme en comité des subsides.

A propos de l'item de $10,860 pour le département de l'instruction publique, M. Joly a fait remarquer que l'année dernière $6,000 avaient été dépensées en impression du rapport. Il la recommande qu'un montant régulier soit fixé pour cet objet.

M. Chauveau a expliqué que c'était un rapport triennal, et qu'un grand nombre de copies avaient été envoyées dans les pays étrangers dans le but d'attirer l'immigration.

Le gouvernement a l'intention à l'avenir de confier les impressions à l'imprimeur de la reine.

Sur l'item de $2,000 à la Chambre des Arts et Manufactures, M. Beaubien a demandé si le gouvernement avait l'intention de faire des changements à la constitution de cette chambre.

M. Chauveau dit que cette année la chambre avait rendu de grands services en établissant une école de dessin à Montréal. Il est probable qu'une gratification sera comprise dans les estimés de l'année prochaine.

M. Bellingham, à propos de l'item pour l'établissement des écoles d'agriculture, a dit qu'une école près de Montréal ne retirerait pas de grands avantages. Elle doit être établie dans la campagne, loin de la cité.

Le comité s'est ajourné jusqu'à 7 heures et demie, après avoir adopté 33 items.

A 8 heures, M. Simard a présenté une pétition de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que le bill de police devienne loi.

La chambre s'est formée en comité des subsides.

A 9 heures, le comité a fait rapport qu'il avait adopté toutes les résolutions à l'exeption de celles concernant la construction d'une résidence au lieutenant-gouverneur et des départements publics.

La chambre s'est ensuite ajournée.

Le Concile Œcuménique.

Rome 14 décembre.—Pie IX vient de publier une bulle d'une extrême importance. Cette bulle recommande la discrétion la plus absolue aux prélats faisant partie du concile, et fixe le règlement des débats de l'assemblée. Dans l'exorde, le Saint Père exhorte et adjure les évêques de vivre dans l'esprit et dans la pratique des vertus cardinales de la charité et de l'humilité, avec la sobriété, la réserve et la dignité qui conviennent à la solennité de l'occasion. Il déclare que, bien que les prélats et patriarches assemblés aient le droit de faire en tout temps des propositions au concile, la direction du concile appartient essentiellement et uniquement au chef de l'Eglise, du sacré Collége et de la cour ecclésiastique de Rome, ainsi qu'il est exprimé par les mots *et nos ad sanctam sedem.* Il désire et exhorte chacun des révérends pères à se pénétrer que son devoir est de ne soumettre de proposition au concile que dans les conditions suivantes :

1o. Les propositions devront être faites par écrit et soumises au scrutin particulier — ou, avant d'être débattues, à un comité d'évêques nommé préalablement par le Pape, et chargé d'examiner si ces propositions sont conformes à la discipline de l'Eglise ;

2o. Toutes les propositions doivent avoir pour objet spécifié l'intérêt général de l'Eglise, et non celui d'un diocèse en particulier ;

3o. Chaque proposition devra être accompagnée d'un exposé des motifs qui ont déterminé sa présentation ;

4o. Chaque résolution devra être libellée en termes strictement conformes à l'esprit, à l'enseignement et aux traditions de la sainte Eglise catholique.

Sa Sainteté ordonne le secret à toute personne participant aux travaux du concile. Elle fixe comme il suit l'ordre de préséance : Cardinaux-évêques, cardinaux-prêtres, cardinaux-diacres, patriarches, primats, archevêques, évêques, abbés mitrés et généraux d'ordres monastiques.

Le pape autorise la nomination de dix pères chargés de l'adjudication et du règlement de toutes contestations ou différends pouvant s'élever entre les membres du concile. De plus, il nomme les dignitaires du concile ; et, parmi les noms de ces légats, ou présidents des congrégations générales ou comités du concile, sont : les cardinaux de Reisach, de Vienne ; de Lucca, Bizarri, Bilio et Capalti.

Les pères désirant haranguer le concile devront d'abord obtenir l'autorisation des dits légats, et il faudra que cette autorisation soit donnée au moins la veille au soir du discours. Toutes matières relatives aux canons de l'Eglise ou lois canoniques devront être soumises aux membres de l'un des quatres comités—sur la foi, la discipline, les ordres religieux et les affaires d'Orient—qui ont déjà été désignés et publiés. Les membres de chacune de ces quatre commissions ont été nommés par les évêques eux-mêmes, mais chaque commission est présidée par un cardinal désigné par le pape seul.

La bulle défend aux révérends pères de s'absenter avant la clôture du concile, et les autorise à résider hors de leurs diocèses respectifs pendant toute la durée du concile.

—La majorité des évêques est, dit-on, mécontente des dispositions de la bulle.

Les évêques ont apporté au pape une foule d'adresses et présents, de tous les points du monde.

Il est officiellement constaté que, depuis 1855, le Saint Siège a reçu *cent millions de francs* provenant du denier de saint Pierre.

LA PLACE pour avoir de bonnes **Photographies-Cartes** et de grande Photographies bien finies est aux ateliers de Photographie de **BALTZLY,** 372, Rue Notre-Dame.

INFORMATIONS.

M. J. M. Désilets, avocat, vient d'être nommé maire de la ville des Trois-Rivières. Ce monsieur représentait le quartier Notre-Dame dans le Conseil, et son siége se trouve vacant.

Les adversaires de l'Hon. Malcolm Cameron s'agitent pour lui susciter un adversaire à Lanark, mais les conservateurs semblent étrangers à ce mouvement — ce qui indique clairement que M. McDougall sera certainement remplacé par un membre de l'opposition.

On a offert la candidature à un libéral, M. Galbraith, député du comté à la législature d'Ontario, puis à M. Jamieson, avocat distingué d'Almonte. Tous deux hésitent à accepter, et on jette les yeux sur M. W. Rosamond, manufacturier d'Almonte, et l'adversaire malheureux de l'Hon. M. McDougall en 1865. M. Rosamond est un réformiste.

Nous pensons que M. Cameron, ayant l'appui du *Globe* et des chefs réformistes, remportera la victoire sur tout autre candidat.

Sir Francis Hincks a fixé sa résidence permanente à Ottawa où il étudie sérieusement les affaires du pays dans lesquelles il n'est pas très versé, attendu qu'il a été absent pendant 15 ans. Quant à l'époque, qui a précédé l'absence, M. Hincks la connait plus que tout autre, car il a été le principal acteur sinon le directeur des rôles joués sur la scène politique : le moindre détail de mise en scène, le plus léger bruit de coulisses sont encore frais dans sa mémoire.

On attribue à cette étude que poursuit le ministre des finances le retard que l'on met à ouvrir la session du parlement fédéral. Sir John A. McDonald aurait été d'avis à convoquer les députés en janvier si les clefs du coffre-fort du Domaine eussent été en d'autres mains que celles de M. Hincks.

Le cabinet fédéral compte maintenant cinq sénateurs—MM. Campbell, Aikins, Chapais, Kenny, et Mitchell. Sous l'ancien système, il était rare de voir plus de trois membres du Conseil-Législatif dans le ministère.

M. H. D. Smith, député de Leeds et Grenville à la législature d'Ontario, a reçu $200 du conseil du comté de Carleton, et $100 de la cité d'Ottawa, pour un travail de quelques jours comme arbitre sur la question de certaines dépenses judiciaires que doivent payer les municipalités respectives.

M. Smith voulait avoir $400, M. Sanfield McDonald, l'auteur de sa nomination, l'ayant conseillé de ne pas rendre jugement à moins d'avoir ce montant. Finalement, M. Smith a consenti à accepter $300.

La plus grande diversité d'opinion règne parmi les députés de Québec au sujet de l'ajournement de la Législature.

Le trésorier, M. Robertson, voudrait continuer la session sans désemparer jusqu'au 5 janvier. A peine consentirait-il à ne pas siéger le jour de l'an. Il prendrait juste le temps de distribuer quelques étrennes.

Un certain nombre de députés sont en faveur du renvoi du *code municipal* et des autres projets à la prochaine session, et de la prorogation le 28 décembre. Mais d'un autre côté, on assure que le gouvernement tient à faire adopter le *code* à cette session.

Les mines de la Chaudière fournissent, depuis deux mois, une plus grande quantité d'or que d'habitude. Les mineurs entrevoient un avenir brillant.

M. Prieur, le préfet de la maison de réforme de St Vincent de Paul, vient d'être nommé inspecteur des prisons par le gouvernement fédéral.

M. le Dr. Tassé, qui remplissait cette charge, remplacera M. Prieur à la prison de St. Vincent de Paul.

L'officier-rapporteur d'Algona, dont la conduite partiale a fait sensation dans l'élection de M. Hincks, a comparu devant les magistrats de Pembroke, mercredi, pour répondre aux accusations portées contre lui.

M. O'Reilly, de Kingston, est l'avocat de l'accusé.

Le procès a été fixé au prochain terme de la Cour, et le prisonnier a été mis en liberté sous caution.

On dit que le gouvernement interviendra secrètement pour mettre fin à la poursuite. La chose est bien possible, car, pendant l'élection, lorsqu'on reprocha à l'accusé sa conduite, il répondit que son affaire était bien réglée d'avance, et que Sir John A., tenant son sort entre ses mains, il ne craignait rien.

M. H. Abbott, de Brockville, gérant du chemin de fer de Brockville et Ottawa, a entrepris la construction d'une section du chemin de fer du Canada Central — celle de Carleton Place et Ottawa. Les conditions sont avantageuses à la compagnie.

La ligne sera en opération le premier septembre prochain.

La commission du service civil, qui promettait d'apporter tant de réformes dans l'administration des bureaux publics, a vu son rapport enfin renvoyé par l'influence des chefs des départements fédéraux. On a remarqué que les membres de cette commission se prononcent contre les employés canadiens-français, après n'avoir rien fait qui puisse compenser les milliers de piastres que le pays a payés pour leurs promenades et leur léger travail.

M. O'Brien, marchand-tailleur, se présente dans le Quartier St. Antoine.

POUR de **bonnes Photographies** de tous genres, allez aux ateliers de Photographie de **BALTZLY,** 372, Rue Notre-Dame. Venez et voyez.

FAITS-DIVERS.

FUITE.—Les membres de la troupe dramatique de McKee Rankin, qui a fait son apparition sur la scène montréalaise, il y a peu de jours, écrivent ce qui suit au *Daily News* :— " En arrivant en cette ville, M. Rankin nous était endetté pour au moins trois semaines de salaire. Il était aussi responsable pour nos dépenses pendant notre séjour ici. En face des bons résultats de ses affaires et de perspectives brillantes pour l'avenir, qui lui auraient permis de remplir ses obligations, il s'est sauvé subitement sans cause justifiable ou honorable, laissant un certain nombre d'hommes, femmes et enfants sans secours à neuf cent milles de leur patrie et de leurs amis."

Allez chez G. T. DORION pour vos montres et chaines d'or et en argent et jouets d'enfants.

SÉDUCTION. — Il y a quelques semaines, un homme de Saint-Hyacinthe séduisit une jeune fille de cette place, et l'amena à Montréal, promettant de l'épouser. Ils vécurent ensemble pendant quelques jours, lorsque le séducteur disparut, laissant la malheureuse fille déshonorée et sans secours. La fille se refugia dans une maison mal famée où elle agit comme servante.

Un avocat de cette ville prit la fille sous sa protection, et la logea dans une autre maison mal famée de la rue Sanguinet. Mardi, le père vint en cette ville, et avec l'aide de la police, il la trouva.

La jeune femme refusa énergiquement de se rendre chez ses parents, mais, comme elle était dans l'âge de minorité, la police l'arrêta, et on la força à partir avec son père.

On dit que l'avocat, dont le nom est bien connu de la police, a fait tout en son pouvoir pour empêcher la jeune fille de retourner chez ses parents.

GLACE.—Les dernières brises du nord-est ont brisé la glace vis-à-vis la rivière Nicolet. Jeudi, le fleuve était couvert de glaçons en face de la ville des Trois-Rivières.

ARRESTATION.—Isaac Routledge, un des deux indiens qui se sont récemment échappés du pénitencier de Kingston, a été arrêté à Philadelphie. Les autorités de cette place ont mis Routledge sous garde en attendant que son extradition soit demandée par le gouvernement du Canada.

INCENDIE. — Mardi, le ville d'Ottawa a été éprouvée par un nouvel incendie. Un peu après trois heures de l'après-midi, le feu se déclara dans une maison en bois, sur la rue Queen, dans le voisinage immédiat de l'église Baptiste. Toute cette rangée de maisons étant en bois, et l'eau n'étant fournie d'abord qu'en très petite quantité, les flammes se communiquèrent rapidement, et presque sans obstacle.

Toutes les bâtisses de la rangée furent détruites, à l'exception de celle attenante à l'hôtel *Union.*

Le Dr. Rourke, M. Hearn, Miss McDonald, Mme Capt. Burroughs, et M. Grant, locataires des maisons détruites, ont subi des pertes plus ou moins considérables. Ces pertes ne sont couvertes par aucune assurance. M. Collins, M. Mullins et Mme Sutton, propriétaires des bâtisses, avaient de faibles assurances.

Les pompiers, arrivés bientôt sur le théâtre de l'incendie, firent courageusement leur devoir. Un détachement du 6de vint en aide aux pompiers, vers les cinq heures. Ce secours contribua puissamment à arrêter le progrès de l'élément destructeur.—*Canada.*

Allez chez G. T. DORION pour les présents de Noël et du jour de l'an. jan—31

ÉTRENNES. — La célèbre maison James Lear, de Birmingham, a envoyé à M. Napoléon Lefebvre, 153, rue Notre-Dame, un magnifique assortiment de bijouterie et d'horlogerie. On peut trouver là pour cadeaux et étrennes du jour de l'an, les articles les plus variés et accessibles à toutes les bourses.

LE VOL DE $2,000.—La somme volée dans le coffre-fort de M. Marsoin, dont nous avons dit un mot hier, n'était pas de $1,500, mais de $2,000.

Un nommé Bouthillier, beau-frère et associé de M. Marsoin, a été arrêté sous accusation d'être l'auteur de ce vol. Voici ce qui a donné lieu à cette arrestation :

Jeudi matin, M. Marsoin, entrant dans son magasin, rencontra à la porte M. Bouthillier qui l'informa qu'une somme de $2,000 n'était plus dans le coffre-fort.

La police, ayant eu vent de l'affaire, interrogea M. Bouthillier qui répondit à l'agent de police Bouchard, qu'à 5 heures du matin, lorsqu'il vint ouvrir le magasin, un des panneaux de la porte donnant sur la cour était brisé, et que l'argent manquait lorsqu'il visita le coffre-fort.

On examina les lieux, et rien ne paraissait brisé : tous les panneaux étaient encore en bon ordre.

D'autres circonstances engagèrent les autorités à arrêter Bouthillier, dans l'avant-midi.

En réponse à des questions posées par la police, Mme. Bouthillier a dit que son mari avait laissé sa demeure de bonne heure dans la matinée, avant qu'elle fut éveillée.

Les voisins de l'établissement de M. Marsoin disent que le magasin était illuminé à 4 heures du matin.

Traduit devant le magistrat de police, Bouthillier a été envoyé en prison pour subir son procès devant la Cour Criminelle en mars prochain.

Le prisonnier avait ordinairement en sa possession une clef du magasin et une du coffre-fort.

Allez chez G. T. DORION pour votre bijouterie en or et en argent et jouets d'enfants.

ATTENTION. — En parcourant nos colonnes d'annonces nos lecteurs verront qu'ils ont une magnifique occasion de se procurer des articles en argent à très bon marché.

Le grand assortiment de ces articles, les patrons divers, l'excellente qualité du métal, et le fini du travail, sont plus que suffisants pour engager les acheteurs à ne pas hésiter un instant à se rendre au No. 21, rue St. Jean. Il ne s'agit pas d'écouler un ancien fonds de commerce, dont la valeur et la qualité sont tombées au second rang, mais de vendre des articles sortis d'une des premières manufactures de Sheffield, Angleterre.

Nous espérons que M. Walker, l'agent de cette vente, recevra du public un encouragement digne du commerce qu'il exploite sur une si vaste échelle.

COUR DU RECORDER, 17,—James Fay, brossier pour avoir flâné dans la gare Bonaventure, $1.

James Harkness, pour ivresse, $2 ou 15 jours.

J. B. Carré, pour ivresse, $1,50 ou 10 jours.

Robert Homedy et Isaac Latour, charretiers accusés d

COMMERCE.

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 17 Déc., 1869.

L'or ouvert à 121¼ et fermé à 121¼.
Agent américain acheté à 81½ et vendu à 82 en or.
Acheté à 83¾ et vendu à 84¼ en argent dur.
Argent dur acheté à 3 d'escompte et vendu à 2½ de prime.
Billets de la Banque du Haut Canada, achetés à 45 vendus à 50. Change sur Londres à 9.

OSCAR TURGEON,
No. 5, Place-d'Arme

COTE DES FONDS A NEW-YORK.

New-York, Déc., 17 4.30 p.m.

	Ouv.	Fer.		Ouv	Fer
Or	121¼	120¾	Rock	104½	104½
Malle Pacifique.	49½	48½	North Western.	69¼	69¾
West U. Teleg.	24½		" preferred	83½	83½
N. Y. Central	88	89	Wayne		
Erié	25½	24	Mercure	15½	
Reading	99¾	99¾	5-20	115½	
M. S.	85¼	85½	M. et St. Paul		
C. & P.	82½		Change sterling.	109	
C & Tol			Intérêt	7 p c	

RAPPORT QUOTIDIEN
du Marché des Fonds de Montréal.

MONTRÉAL, 17 Décembre 1869.

FONDS.	Acheteurs.	Vendeurs.	Dernières Ventes.
Banques.			
de Montréal	169	169½	161-169½-160½
Ontario	96	96½	97½-97 - 96½
Amérique B du Nord	liv	fer	
de la Cité	88	88½	88½
du Peuple	106	107	
Moison	101½	102½	102
de Toronto	liv	fer	
Jacques-Cartier	107		107
des Marchands	liv	fer	109½-109½
Cantons de l'Est	liv	fer	102½
de Québec	100½		
Nationale	104	106	
Union	liv	fer	108
Royale Canadienne	64½	67½	65
des Artisans	90½	91½	90½
de Commerce	111½		
Compagnies			
Minière de Montréal	2.25	3.00	2-60
de Cuivre de la B. Hur	25	35	
Champ. et St. L. R R		8½	8½
do do 10 p.c. préf.	80	85	
do do stg 6 p c	75	80	
Télégraphe de Mont.	140	142½	110
do du Peuple	100	102½	
Navig. du Richelieu	129	130	125
Navigat'n du Canada	99½	100½	
Ch. de fer de la cité	109½	111	109½
du Gaz de la Cité	140	142½	142½
Bourse	95	99	
Soc. de Cons. Permanente du dis. de M.	106		107½
Fonds de la Puissance	107		
Bons de la Puissance	106½		
Déb. du Gov. 6 p c stg	103½		
do do 6 p c ct.	103½		
do do 5 p c stg	93¾		
do do 5 p c ct.	93¾		
Hâvre de Mont. 8 p c			
do do 7 p c			
do do 6½ p c dus '83	102½	103½	
do do 6½ p c	100½	101½	
do de Québec 8 p c			
do do 7 p c			
Fonds de Mont. 7 p c.	112		
Corp. de Montréal	97½	98½	98
Aqueduc de Montréal	97½	98½	98½

CHANGE.

Banque, 60 jours de vue ou 75 dedate	108¾	à	109
Billets des Marchands 60 jours	107¾	à	108½
Demande de banque sur New-York	17	à	17½
Billets des Marchands	17½	à	18¼
Traites en or sur New-York	¼	à	pr
Taux de l'or à New-York à midi	121½	à	

C. & C. G. GEDDES, Courtiers,
32, *Rue St. François-Xavier.*

MARCHE DE MONTREAL.

Montréal, 17 Déc., 1869.

	$ c		$ c
FARINE, par quart de 196 lbs:			
Supérieure Extra	00 00	à	00 00
Extra	4 50	à	4 60
De Gont	4 35	à	4 40
Super. de blé du Canada	4 10	à	4 15
Superfine de l'Ouest	4 10	à	4 15
Medium de Boulangers	4 25	à	4 30
Forte de blé du Canada	4 35	à	4 50
do do de l'Ouest	0 00	à	0 00
Super. marques de la cité	0 00	à	0 00
Superfine du Canada No. 2	3 75	à	0 00
Fine	3 40	à	3 45
Moyenne	3 20	à	3 25
Recoupes	2 40	à	2 50
FARINE, en sacs de 100 lbs:			
Du Haut-Canada	2 00	à	2 10
Marque de la Cité	2 12	à	2 17
FARINE D'AVOINE par qrt de 200 lbs	4 20	à	4 25
BLE, par mts. de 60 lbs	0 00	à	0 00
BLE-D'INDE, par mt. de 56 lbs	0 00	à	0 00
POIS, par 60 lbs	0 67	à	0 70
ORGE, par 48 lbs	0 48	à	0 55
SEIGLE, par 56 lbs	0 00	à	0 00
AVOINE, par mt de 32 lbs	0 26	à	0 28
FROMAGE, par lb	0 12	à	0 13
BEURRE, par lb	0 18	à	0 19
SAINDOUX, par lb	0 15	à	0 16
LARD, par qrt. de 200 lbs	28 00	à	28 50
ALCALIS, par 100 lbs:			
Potasse, premières	5 25	à	5 35
do secondes	4 70	à	4 75
do troisièmes	4 00	à	4 10
Perlasse, premièresr	5 70	à	5 75
do secondes	0 00	à	0 00

MARCHE DE NEW-YORK.

(*Par le Télégraphe.*)

New-York, 17.

Coton ventes de 25jc pour Middling Uplands.
Fleur tranquille; reçu 11,000 qrts; ventes 6,80c qrts de $4.40 à 4.70 pour superfine de l'Ouest; 5.70 à 6.10 pour commune de chisie extra de l'Etat; 4.90 à 8.10 pour commune choisie extra de l'Etat et de l'Ouest; 5.20 à 6.05 pour R. H.O.
Farine de seigle tranquille; ventes 200 qrts de 4.50 à 5.75.
Blé marché ferme; reçu 29,000 mts; ventes 44000 mts de 1.24 pour No. 2; 1.30 à 1.33 pour rouge et amber de l'Ouest.
Seigle tranquille.
Mais ferme; reçu, 700 mts; ventes, 32,600 mts de $1.12½ à $1.15 pour mêlé de l'Ouest.
Orge languissante; reçu, 19,000 mts; aucune ventes.
Avoine ferme; reçu, 62 000 mts; ventes, 27,000 mts., de 62c à 64c pour l'Ouest.
Lard lourd; vente de 300 qrts., de 32.00 à 32.50 pour nouveau Mess, et 32.50 pour vieux Mess.

MARCHES EUROPEENS.

Par le Télégraphe.

Liverpool, 17 déc., 1.25 p. m.
Farine, 21s 9d; blé rouge, 8s 2d à 8s 3d; d'hiver do, 8s 10d; mais européen, 28s 10d; avoine, 2s 9d; lard, 56s 6d; saindoux, 77s. Bons, 85½. Le blé reçu durant les derniers trois jours est de 45,000 minots, dont 25,000 d'Amérique.

Liverpool, 17 déc.
Coton avancé.

Londres, 17 déc., 4 p. m.
Consolidés en argent, 92½; accompte, 92½; garanties américaines tranquilles et fermes; 5-20's '62, 85½; '65, 84¼; '67, 84; 10-40's, 82½; fonds fermes; Erié, 19½; I. C., 99½; G. W., 26½.

Liverpool, 17 déc.
Coton, ferme: Uplands, 11¼ à 11½; Orléans, 12 à 12; suif, languissant.

AVIS SPECIAUX.

La Santé vaut-elle la peine d'un essai ?—Si vous pensez qu'oui, lecteur malade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins, du soulagement dans les *Pilules suédes de Bristol*. L'étendue de leur opération médecinale est large. Elles produisent non seulement le meilleur effet sur les maladies immédiates de l'estomac, du foie et des entrailles, mais aussi dans un grand nombre de maladies contingentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecin éminents aussi bien que par les hommes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles renouvellent le système général pendant qu'elles soulagent beaucoup les entrailles, et dans les cas de prostration physique provenant de l'âge d'une constitution faible ou d'un malaise spécifique, elles sont inappréciables. Quand d'autres purgatifs rendent le patient plus malade, elles récupèrent et rafraîchissent. Les apérients créent ordinairement le dégoût de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Les pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

A vendre par tous les Pharmaciens.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et cie., J. Gardner, John Rogers et Cie., J. A. Hart, H. R. Gray, L. E. Picault et Fils, et tous les droguistes en général.
13 déc. 29

AVIS SPECIAUX

Le Grand remède anglais. Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système de mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Direction complète sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 30 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* sur réception d'une piastre en timbres de poste.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada:
JOB MOSES,
Rochester N. Y.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal et chez tous les marchands de médecines.

L'efficacité des pastilles pulmonaires de Bryan pour guérir la Toux, le Rhûme et toutes les affections des bronches, et pour encourager ceux qui souffrent, est devenue proverbiale. Dans les Etats-Unis, où ces merveilleuses pastilles sont connues, elles renversent toute opposition et éclipsent toute concurrence. La demande a toujours augmenté pendant les vingt dernières années, et maintenant la vente est en moyenne de plus de cent mille boîtes par année. Des membres éminents de la profession médicale en grand, admettent qu'ils ne connaissent aucune préparation qui produisent des résultats aussi bienfaisants que ces pastilles. Lorsqu'elles sont prises à temps elles guérissent pour toujours. Vendues par tous les droguistes et dans la plupart des magasins respectables de la Province, à 25 centins par boîte.
13 Décembre. 29

Eau de la Floride de Murray et Lanman.—Tous les parfums les plus délicats sont extraits des fleurs des tropiques, et parmi ces essences de la Flore aromatique des tropiques, c'en est une des plus permanentes, des plus pures et des plus délicieuses. Elle donne à la bouche une odeur exquise quand on s'en sert pour se rincer la bouche à la toilette du matin, et neutralise les effets du cigare. Les messieurs qui en dépit de la vogue actuelle des favoris, ont encore un préjugé en faveur du rasoir, trouveront que cette eau délicieuse pour la toilette les exempte du malaise qu'ils éprouvent après s'être fait la barbe.

☞ Prenez garde aux contrefaçons; demandez toujours pour la véritable **Eau de Floride de Murray et Lanman,** préparée seulement par Lanman et Kemp, New-York. Toutes les autres sont sans valeur.

A vendre par tous les Pharmaciens en général.
13 décembre 1869 as—29

Rhumatisme sur le dos guéri—Lisez la lettre suivante, reçue par M. H. R. Gray, pharmacien, Grande Rue St. Laurent, Montréal.
118, Rue St. Dominique, Montréal,
M. HENRY R. GRAY.

Monsieur.—J'ai souffert longtemps d'un grave rhumatisme, pour lequel j'ai été traité sans succès par différents médecins. Ayant entendu parler de la *Salsepareille de Bristol*, je résolus de l'essayer. Après en avoir pris six bouteilles, j'éprouvai un grand soulagement; après six autres bouteilles je me trouvai entièrement guérie. Le rhumatisme dont je souffrais était particulièrement sur le dos.

Je suis avec respect,
MME. P. LAFRANCE.

A vendre chez tous les pharmaciens.
Vendues à Montréal par Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, Lymans, Clare et Cie., Kerry Bros et Co., et tous les autres droguistes en général.
13 déc. 29

ANNONCES NOUVELLES

CORPORATION DE MONTREAL.

No. 27.

REGLEMENT

POUR

Amender le réglement chapitre six concernant les cotisations et les taxes.

A une ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE du Conseil de la Cité de Montréal, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, ce QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE, de la présente année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et neuf, sous l'autorité et en vertu de l'acte de la Législature Provinciale 14 et 15, Victoria, chap. 128, en la manière et suivant toutes les formalités prescrites dans et par le dit acte; à laquelle assemblée pas moins de deux tiers des membres du dit Conseil sont présents, savoir:

Son Honneur le Maire, William Workman Ecr. Les Echevins David, Valois, Bastien, Munro, Rodden, Devlin, Bernard, Alexander, Masterman; les Conseillers McGauvran, Taylor, Wilson-Doutre, R. H. Stephens, Thomson, G. W. Stephens, Simard, Leduc, Henderson, St. Charles, Jordan, Plinguet, Christie.

Il est ordonné et statué par le dit Conseil, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit:

SEC. 1. La *seizième* section du dit Réglement CHAPITRE SIX est par le présent abrogée et la section suivante lui est substituée:

"Toute personne ou société de personne faisant "négoce ou dont l'occupation est de tenir "des chevaux et voitures de louage dans la "dite Cité, paiera la taxe imposée par la "*septième* section du dit Règlement CHAPITRE SIX, et une autre taxe annuelle, à raison de trois dollars pour chaque voiture à "deux roues, et de quatre dollars pour chaque voiture à quatre roues tenues pour les "fins susdites: lesquelles taxes seront payables pour l'année courante, le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE courant, et dans "la suite, le premier Mai chaque année."

SEC. 2. La *trente-deuxième* et la *trente-troisième* section du dit Règlement CHAPITRE SIX, sont par le présent abrogées, et la section suivante leur est substituée:

"Une taxe annuelle de quatre vingt dollars est "par le présent imposée sur tous courtiers, "prêteurs d'argents ou changeurs, marchands à commission et leurs agents dans "cette Cité; et la dite taxe pour l'année "courante, sera due et payable le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE courant, et "dans la suite, le premier Mai chaque année."

(Signé,)
WILLIAM WORKMAN,
Maire.

L.S.

(Vraie copie,)
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

ANNONCES NOUVELLES

LA
GRANDE FETE ANNUELLE
DE
L'Union Typographique de Montréal
AURA LIEU A LA
SALLE ST. PATRICE.
MARDI SOIR, 11 JANVIER, 1870.

Son Honneur le Maire, Wm. Workman Ecr., présidera en cette occasion.

On prépare un programme des plus complets dans lequel seront compris des discours par l'Hon. L. S. Huntington, Henry J. Clarke, Ecr., et Alex. Troup, Ecr., de New-York, des chansons, duos, etc., par Mesdames Boucher et Despati, Messrs. Lavoie, Thériault, John Muir, M. Wyard, et par plusieurs amateurs bien connus, et un splendide choix de musique (comprenant plusieurs chœurs) par la magnifique bande de la brigade des carabiniers (le colonel Lord Alexander Russel ayant accordé sa bienveillante permission) sous la direction de son remarquable chef, M. Miller.
M. A. J. Boucher présidera au piano.
La célèbre bande de quadrille de M. Renaud a été retenue pour la danse.
Billets, 25 cents; sièges réservés (galerie) 50 cts., que l'on pourra se procurer dans les principaux magasins de livres et de musique, chez les membres du comité, et le soir de la fête à la porte.
P. A. CROSSBY,
Secrétaire.
16 Déc.32.

CORPORATION DE MONTREAL.

Défense de se servir de Voitures à Roues.

En conformité avec les dispositions de la 35e section du Réglement No. 32, concernant les voitures, AVIS est par le présent donné qu'à compter de cette date, et jusqu'à notification contraire,

Il est strictement défendu de se servir de Voitures à Roues

sur la voie publique en dedans des limites de la Cite, et que toute personne se servant de ces sortes de voitures sera poursuivie en vertu des dispositions du dit Réglement.

(Par ordre),
P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 17 déc 1869. ci—34

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Verchères.

AVIS.

Je donne par le présent AVIS PUBLIC que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, dans la salle d'audience de la paroisse de Verchères, LUNDI, le SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir:

Municipalite de la Paroisse de Ste. Julie.

1. Une terre appartenant à A. McFarlane, non-résidant, de douze arpents et deux tiers en superficie, située au rang de la dite paroisse de Sainte Julie, bornée à un bout par Joseph Hébert, à l'autre bout par le chemin de la Reine, joignant d'un côté à Louis Blain, et de l'autre côté au chemin de front du rang de l'église.
Montant dû..... $4 91½
2. Une terre appartenant à Joseph Messier, non-résidant, située au rang de l'église de la paroisse de Ste. Julie, de douze arpents et demi en superficie, borné à un bout par le chemin de la Reine, à l'autre bout par les terres de Belœil, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Decelles, et de l'autre côté à Léon Málo.
Montant dû..... $0 30½

AIMÉ GEOFFRION,
Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Comté de Verchères.
Verchères, 29 novembre, 1869.

Office of the Municipal Council of the County of Vercheres.

NOTICE.

I do hereby give PUBLIC NOTICE that the lands hereinafter mentioned, will be sold by public auction, in the meeting room for the Parish of Vercheres, on MONDAY, the SEVENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and charges due to the municipality hereinafter mentioned, upon the several lots hereinafter described, unless the same be paid with costs at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of Ste. Julie.

1. A land belonging to A. McFarlane, non-resident, of twelve arpents and two-thirds in extent, situate in the church range of the parish of Ste. Julie aforesaid; bounded at one extremity by Joseph Hébert, at the other extremity by the Queen's highway, joining on one side Louis Blain, and on the other to the front road of the church range.
Amount due..... $4 91½
2. A lot belonging to Joseph Messier, non-resident, situate in the range of the parish church of Ste. Julie, twelve arpents and a half in extent; bounded on one end by the Queen's highway, at the other by the Belœil lands, joining on one side Jean-Baptiste Decelles, and on the other Léon Málo.
Amount due..... $0 30½

AIMÉ GEOFFRION,
Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Verchères.
Verchères, 29 novembre 1819. afps-cs-34

NOUVEAUX BIJOUX.

Avant d'acheter ailleurs, venez chez E. G. Mellor, No. 215 rue Notre-Dame, où on trouvera le fond le plus considérable de bijoux en or pur. Dix (10) grandes vitrines et (2) fenêtres pleines de bijoux. Aucune marchandise à bon marché, mais des articles purs qui supporteront l'examen le plus complet. Aucuns patrons anciens, mais des marchandises nouvelles choisies par le soussigné pendant son dernier voyage en Europe. Son assortiment ne peut être surpassé pour la qualité, l'étendue ou la beauté par aucun établissement en Canada.

E. G. MELLOR,
No. 215 Rue Notre-Dame.
☞ vis-à-vis le magasin de M. McGibbon. ☜
Montréal 1868. jan—31

HATEZ-VOUS de commander vos **CARTES DE VISITE** à l'imprimerie du ***PAYS***, 12, Rue Dollard. On vient d'y recevoir d'Europe tout ce qu'il y a de plus élégant en caractères spécialement adaptés à ce genre d'impression. Venez de suite et soyez certain d'avoir une carte **mieux faite et à meilleur marché qu'ailleurs.**

ANNONCES NOUVELLES.

ON VIENT DE RECEVOIR
Par le "NESTORIAN,"
UNE AUTRE BOITE DE MONTRES DE PREMIERE QUALITE EN OR ET EN ARGENT.
JOHN WOOD & FILS.
Vis-à-vis le Séminaire,
RUE NOTRE-DAME.
18 déc. j 1j—34

LARD MESS,
SAINDOUX PUR,
SEL DE LIVERPOOL,
THOMAS HOBSON & CIE.,
486 et 488, RUE ST. PAUL.

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE
HENRY WOLFE, de Montréal, manufacturier de chaussures,
FAILLI.

Je soussigné, Thomas S. Brown, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire.
Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, 1, Union Buildings, rue St. François Xavier, en la Cité de Montréal, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de Janvier 1869, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 15 Décembre 1869. bs—31

ANNONCES DIVERSES.

Vente à bon marché à l'INTERNATIONAL

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

Les marchandises sont toutes marquées, et un discompte de dix par cent est accordé sur tous les achats, excepté les rubis d'almandine.
Le public peut être certain de faire de bonnes affaires au No. 463, RUE NOTRE-DAME, 3me porte à l'est de la rue McGill.
BROWN, CLAGGETT & MCCARVILLE.
17 dec. —33

Dépot d'Huile de Charbon de
JOHN HAMMOND.
LAMPES A L'HUILE DE CHARBON, VERRERIE, Etc., Etc.,
☞ **A TRES BAS PRIX.** ☜
228, Rue St. Joseph, Montréal.
17 déc. j 1er jan—23

Cadeaux pour le Jour de l'An.

L. P. DUFRESNE,
NOUVEAUX BIJOUX,
MONTRES EN OR ET EN ARGENT BIJOUTERIES, Etc
88, RUE ST. JOSEPH, MONTRÉAL.
Montres et Bijouteries réparées et gravées.
17 déc. j 1er jan—33

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1869

Dans l'affaire de
JACOB FREES, individuellement et comme membre de la société J. J. Cohn, marchand à commission et encanteur, faisant affaires à Montréal, Province de Québec, et à St. Jean, Nouveau-Brunswick, dans la Puissance du Canada,
FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au Bureau de H. J. Clarke, écr., C.R., 192, Rue Notre-Dame, Montréal, Samedi, le 8me jour de Janvier prochain (1870), à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.
JOHN WHYTE,
Syndic *ad interim*.
Montréal, 15 déc. 1869. bs—32

T. COSTEN,
Armurier et poseur de cloches,
Patins limés et réparés. Grapins et pointes pour cannes.
Côte de la Place d'Armes, seconde porte de la rue Craig. as—29

HAWKSWORTH, EYRE & CIE.,
MANUFACTURIERS
D'Articles plaqués et en argent,
Sheffield, Angleterre.
AGENCE ET SALLE D'ETALAGE
NO. 21, RUE ST. JEAN.

Messieurs H. E. et Cie., en appelant l'attention du public sur leur fonds immense et varié d'articles plaqués et en argent telsque Théières, services pour le café, services pour le dîner, articles de centre, Corbeilles pour les fruits et pour les fleurs, Buffets contenant des services complets et de la Coutellerie, etc., etc. Cueillers, fourchettes, etc., etc., le tout d'un goût et d'un genre de travail exquis et fait avec les meilleurs métaux, annoncent que les deux plus anciens associés de cette maison se retirant des affaires, ils sont prêts à disposer de leur présent fonds de commerce à des prix très réduits afin de liquider au plus vite les affaires de l'ancienne société.
JOSEPH WALKER,
Agent.
Montréal 15 déc. 1869 ol—32

J. G. PARKS

A en mains un grand assortiment d'Albums pour les Présents des Fêtes.—Ses photographies d'un nouveau genre sont dignes de votre attention.
Venez et voyez les spécimens au
NO. 84, RUE ST. JACQUES,
MONTRAEL. am—27

OCCULISTE & AURISTE

DR. L. O. THAYER,
Le célèbre OCULISTE et AURISTE du Collége McGill, peut être consulté tous les jours au No. 153, Grande Rue St. Jacques.
Mlle. M. A. Hyde, Alburg Springs, Vermont, devenue aveugle par inflamation, renvoyée guérie; M. P. McGrath, Clinton, N. lui a rendu la vue par l'extraction d'un morceau de fer dans la cataracte de l'œil.
A. Lacoste, N. Y., tumeur sur la paupière guérie. Mlle Deschamps, St. Paul, œil artificiel posé, qu'on ne peut distinguer de l'œil sain; M. J. Croll, de Cornwall, sourd de l'oreille droite, guéri; J. Pigeon, village St, Jean-Baptiste, yeux louches guéris; Mlle Hurly, Lacolle, *même guérison.*
30 avril. aa —144

Compagnie d'huile kerosene de Portland.

Le soussigné ayant été nommé agent pour la COMPAGNIE D'HUILE KEROSENE DE PORTLAND, en remplacement de M. JOHN RHYNAS, qui a abandonné le commerce d'huile, est prêt à recevoir des ordres soit pour livrer de l'huile de son fonds, ou pour en importer.
W. D. McLAREN,
247 rue St. Laurent.
3 Nov. 1869. cm—300

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

VENTE COMMERCIALE!

Fruits, Etc.,
AUX MAGASINS DE
MM. DUNCAN & FOSTER
Mercredi, 22 Décembre courant.

1,500 boîtes de raisins de Malaga, demi-boîtes et quarts de boîtes.
250 boîtes de raisins de Valence.
500 barils de sucre raffiné.
250 do sirop doré.
100 do do extra doré.
Vente à DIX heures.
A. BOOKER,
jd—34 Encanteur.

ANNONCES DIVERSES.

FÊTES DE NOEL et du Nouvel An.

Les familles qui veulent avoir de beaux biscuits et des pâtisseries pour les fêtes, devraient se servir de la
CÉLÈBRE FARINE "HAX LL,"
(Allemagne)
qui n'est égalée par aucune autre farine en Canada ou aux Etats-Unis. On peut s'en procurer seulement au
DEPOT DE FARINE,
COIN DES RUES CRAIG ET BLEURY.

ACHETEZ VOTRE FARINE POUR LES FETES DE NOEL ET DU NOUVEL AN, DES MANUFACTURIERS.

La plus belle farine XXX pour les biscuits, les patisseries, etc.
La meilleure farine de famille pour le pain et les petits pains, en Barils, demi-barils, quart ds baril, huitième de baril, et seizième debaril.
Toutes les farines vendues à cet établissement sont garanties de prefiière qualité et celles à meilleur marché.
Les barils sont livrés sans délai dans les limites de la ville.
W. & R. BRODIE & CIE.
Flour Depot.
16 Déc. Coin des rues Craig et Bleury. am—32

Nettoyage des Plumes.

Le soussigné, de la ville de New-York, étant venu en cette ville pour y passer l'hiver, est maintenant prêt à recevoir des ordres pour nettoyer des plumes et les rendre aussi bonnes que des nouvelles. Les personnes qui ont des lits de plumes, taies d'oreiller ou traversins de lit à nettoyer, feraient bien de venir trouver le soussigné, à ses chambres à l'*American House*, entrée par la Rue St. Henri, où il sera heureux de recevoir tous ceux qui voudraient bien lui apporter leurs ordres, et il leur montrera avec plaisir la machine qui opère le nettoyage.
Prix pour un lit de plumes, deux taies d'oreiller et un traversin de lit: **$4.00.**
Satisfaction garantie ou aucun prix demandé. Tous les articles seront marqués du nom du propriétaire avec celui de la rue et le numéro. Tous les ordres laissés à "l'American House" recevront une prompte attention.
Le soussigné est aussi le seul agent pour la vente de la nouvelle scie à bois patentée du Dr. J. H. Porter, dans et pour la Puissance du Canada. On peut voir cette scie aux chambres susdites.
15 déc—am-21 G. W. LANCASTER.

Célèbres Plumes pointues ou arrondies de
JOHN HEATH.
Pour les banquiers, les écoles et les commerçants
Les commerçants peuvent en avoir chez
VICTOR E. MAUGER,
as—29 82, Rue St. Pierre, Montréal.

COMMERCE

Nouveautés en Jupes
Nouvellement offertes en vente chez
McCLURE & TELFER.
JUPES PIQUÉES pour 8s. 9d.
OUVRAGES FRANÇAIS EN LAINE DE BERLIN,
Quelque chose tout à fait nouveau, montré pour la première fois aujourd'hui.
PANTOUFLES,
DRAPEAUX,
COUSSINS,
CHAISES, etc.,
SONTAGS,
PELLERINES,
et MANTEAUX.
La première vente de cent douzaines de CORSETS à 1s. 10½d. la paire. Dans quelques jours, on en offrira un autre lot à 1s.6d. la paire.
VETEMENTS DE DESSOUS
Pour Dames et Demoiselles.
Ouvert aujourd'hui
UN LOT SPÉCIAL
Beaucoup au-dessous des prix réguliers.
COLLETS DE DEMOISELLES,
1s. 10½d., 2s. 9d., 3s., 5s.
ROBES DE NUIT, 3s. 9d., 4s. 6d., 5s., 1s. 3d.
COLLETS DE DAMES, retroussés, frillés et brodés, 3s. 9d., 5s., 6s. 3d., et 1s. 6d.
On sollicite une visite.
393, RUE NOTRE-DAME, 393. 281

CHARBON A GRILLE DE NEWCASTLE.

A VENDRE SUR LE QUAI:
Du véritable Charbon à Grille de Newcastle, par le vaisseau "Morning Star."
En lots convenables aux acheteurs.
J. et E. SHAW,
13, rue des Communes.

HOTELS & RESTAURANTS

RESTAURANT DU PALAIS,
NO. 9, RUE ST. JACQUES,
(Près du Palais de Justice,)
MONTRÉAL.
Lunch de midi trois à heures 15c.
Dîner à toute heure 25c.
Meilleurs comestibles et liqueurs de première qualité.
Ouvert le matin à l'arrivée des bateaux de Québec et aussi aux heures de l'arrivée des convois de tous les chemins de fer.
5 juin. aa—73

M. HONORE JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA, à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser tout le comfort possible; sa table sera bien fournie et le service sera promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.
HONORÉ JEAN.
6 septembre. 250

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING ET CIE.

FETES DE NOEL.

PREMIER CHOIX DE VINS, ETC.

Nous avons reçu instruction de
MM. JOHN LAMB & Cie.
De vendre par encan, en lots convenant aux acheteurs,
MARDI, le 21 Decembre,
Un choix de leur immense fonds de VINS DE PREMIERE CLASSE.

Attendu que l'on n'offrira en vente rien qui soit d'une *qualité inférieure*, nous avons beaucoup de confiance en appelant l'attention sur le fait, et en sollicitant la présence des acheteurs.
Vente à DEUX heures sur les lieux, No. 125, Grande rue St. Jacques.
JOHN LEEMING et CIE.,
30 Encanteurs.

ANNONCES DIVERSES.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU,
DE LA
CITE DE MONTREAL

DIRECTEURS:
BENJAMIN COMTE, ECR.
R. A. R. HUBERT, ECR., HUBERT PARÉ, ECR., NARCISSE VALois, ECR. JAMES E. MULLIN ECR., AND. LAPIERRE, ECR. J.-BTE. HOMIER, ECR. N. VILLENEUVE, ECR. FERD. PERRIN, ECR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année l'a prouvé depuis 1859.
Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leur prime en des mains étrangères.
D'ailleurs, les compagnies d'assurances basées sur un autre principe, reconnaisssent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.
Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St-Sacrement.
ALFRED DUMOUCHEL,
21 Oct. 1867. Secrét.-Trésorier. aa—43

Acte concernant la Faillite, 1869

DANS L'AFFAIRE DE
J. SCHILLER & CIE., de Montréal, commerçants,
FAILLIS.

Je, soussigné, John Whyte, de la Cité de Montréal, Syndic Officiel ai été nommé Syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leur réclamations devant moi sous un mois.
JOHN WHYTE.
Syndic.
Montréal, 13 déc. 1869. bs—30

CIRE A CACHETER
—DE—
WATERSTON.
Les commerçants peuvent s'en procurer chez
VICTOR E. MAUGER,
29 82, rue St. Pierre, Montréal.

SOCIETE D'ASSURANCE SUR LA VIE
"SCOTTISH AMICABLE"
(Etablie à Glasgow, 1826, et incorporée par acte spécial du Parlement.)
PRESIDENT:
SA GRACE LE DUC DE ROXBURGHE.
VICE-PRESIDENTS:
SA GRACE LE DUC DE BUCCLEUCH, LE TRES-HON. LORD COLONSAY, HENRY GLASSFORD BELL, Ecr., Shérif de Lancashire.
Directeur-Gérant, JOHN SCOTT, Ecr.
Secrétaire, CHARLES PRENTICE, Ecr.
Fonds accumulés et placés en décembre 1868: $6,306,537.
"Minimum" des primes annuelles pour une assurance de £100 stg., $486.66

AGE 20	AGE 25	age 30	AGE 35	AGE 40	AGE 45	AGE 50	AGE 55	AGE 60
$ c. 6.92	$ c. 7.78	$ c. 8.89	$ c. 10.25	$ c 12.06	$ c. 14.27	$ c. 17.21	$ c. 21.00	$ c. 26.07

Pamphlet spécial expliquant le système ci-dessus du minimum des primes. On peut avoir des tablea

ANNONCES DIVERSES.

AISANCE et CONFORT !

Le bienfait d'une vue parfaite !

Il n'y a rien de si précieux qu'une VUE PARFAITE, et une VUE PARFAITE ne s'acquiert que par l'usage de LUNETTES PARFAITES que l'on ne peut se procurer qu'avec difficulté comme on le sait.

MM. LAZARUS, MORRIS et CIE.,
OCULISTES ET OPTICIENS,
De Londres, Angleterre, et d'Hartford, Conn.,
Manufacturiers des célèbres
LUNETTES PERFECTIONNEES

Après des années d'expérience, le fonctionnement et l'érection de nouvelles machines, sont parvenus à faire ces LUNETTES PARFAITES, tant désirées qui ont été vendues avec une satisfaction sans limite aux porteurs dans les Etats-Unis, l'Ile du Prince-Edouard et la Puissance du Canada pendant les neufs dernières années.

Ces célèbres Lunettes Perfectionnées ne fatiguent jamais l'œil, et durent plusieurs années sans changement.

LAZARUS, MORRIS ET CIE.,
295, Rue Notre-Dame,
Chambre No. 1, en haut.

☞ Nous n'employons pas de colporteurs. Lunettes arrangées suivant la vue.
30 oct. 297

Allez-vous prendre votre dîner chez vous ?

Non, car j'ai un bon dîner, tous les jours, à la
FEEK'S CHOP HOUSE,
No. 671, RUE CRAIG.
8 novembre 803

Société permanente de construction
DU
District de Montréal.

AVIS.

Les Actionnaires de cette Société possédant des Actions dans la classe H, peuvent retirer le montant de leurs dites actions non empruntées, en payant un intérêt de six par cent par an, et un bonus d'un quart pour cent une fois payé. Ils auront droit de les convertir permanentes d'ici au 1er juin, aux conditions réglées par les Directeurs.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.
15 déc.—31

NOUVEAU MAGASIN
DE
Laine de Berliu et Articles de gout.
AU NO.
112, GRANDE RUE ST. JACQUES.
(*Porte voisine du Mechanic's Hall*)

Mme. Moore désire informer ses amis et le public qu'elle a ouvert le magasin ci-dessus avec un assortiment complet de laines simples et doubles de Berlin, Lady Betty, Mérino, Iles de Shetland, et d'Andalousie, toutes des plus belles nuances et de première qualité. Aussi un grand assortiment de Bijoux et articles de fantaisie, Badines Japonaises, etc., pour les fêtes de Noël.

On sollicite respectueusement une visite.
15 déc. Jlerjan.—31

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiés que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

ALFRED TODD,
Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés,
Chambre des Communes.
Ottawa, 13 Déc. 1869. jls—31

Cadeaux pour le Jour de l'An. !
CHEZ
Napoléon Lefebvre,
129, RUE NOTRE-DAME.

Reçu de James Lear de Birmingham (Angleterre,) grand assortiment de bijouterie et d'horlogerie, Bagues en diamant, Parures en rubis, Turquoises, Perles, Bracelets, magnifique assortiment de Montres, Chaines en or et en argent, et aussi un grand choix d'articles plaqués.

Bon Marché fabuleux ! incroyable !

M. Lefebvre se charge aussi de livrer des bijoux sur commande ainsi que de faire toutes réparations, telles que : montres, horloges, bijouterie etc.
14 déc. am—30.

MACHINES A COUDRE

SEWING MACHINES

MOULINS A VENDRE.—Le PREMIER PRIX a été accordé à J. D. LAWLOR à la dernière exposition Provinciale tenue à Montréal, en Septembre 1868, pour la confection des meilleures MOULINS A COUDRE DE SINGER manufacturés dans la Puissance du Canada.

Le soussigné reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu, annonce respectueusement à ses nombreuses pratiques et au public en général qu'il a toujours en mains un assortiment considérable et varié de MOULINS A COUDRE DE PREMIERE CLASSE tant de sa propre manufacture que provenant des meilleurs fabriques des Etats-Unis, ayant tous les dernières améliorations et accessoires. Parmi lesquels sont :

Le MOULINS DE SINGER à l'usage des familles et des manufactures
Le do HOWE do do do
Le do ÆTNA do do do
Le do FLORENCE do action reversible,

Un nouveau Moulin à Navette, avec table, prix $90 ; aussi un nouveau moulin elliptique à l'usage des familles, construit sur le principe de Wilcox et Gibb, prix (avec table complète) $23. Moulins pour fil ciré A. B. et C.

Je garantis tous les moulins faits par moi comme supérieur sous tous les rapports à ceux de tout autre manufacturier en Canada. J'ai des certificats de tous nos principaux établissements manufacturiers et des meilleures familles de Montréal, Québec, et de St. Jean, N. B. attestant leur supériorité. Ma longue expérience dans ce commerce et les grandes facilités pour manufacturer me mettent en état de vendre des Moulins à Coudre de Première Classe de 20 à 30 pour cent à meilleur marché que tout autre fabricant dans la Puissance. J'offre en conséquence aux agents de meilleurs moulins à de meilleures conditions

Les agents voyageurs et locaux feront bien de donner leur attention à ce sujet.

Un escompte spécial sera alloué au clergé et aux institutions religieuses.

Bureau principal : 365, rue Notre-Dame.
Manufacture : 48, rue Nazareth, Montréal.
Succursales : 22 rue St. Jean, Québec ; 78 rue King, St. Jean, N.-B., et 18, rue Prince, Halifax, N.-E.

Toutes sortes de Moulins à coudre réparés et améliorés à la Manufacture, 48, rue Nazareth, et à la boutique au-dessus du Bureau, 365 rue Notre-Dame, Montréal

J. D. LAWLOR,
365, Rue Notre Dame.
6 février 1865. aa—74

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTE, Montréal, 17 Mai 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES. ONTARIO.	Levées. A.M	Levées. P.M
8.00	.....	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.30	6.00
8.00	.....	Province d'Ontario.....(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	.....
		QUEBEC.		
		Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières.....	.....	7.00
8.00	.....	Do Caug. et Hemmingford	.....	3.30
11.00	.....	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et I. Pond...	6.00	1157
8.00	2.00	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est.....	.....	7.05
8.00	.....	Cité de Québec p. vapeur	.....	6.10
		Chemin de fer Richmond et Québec.....	.....	7.00
8.00	.....	Do St. Jean et Rouses' Pt.	.....	3.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt.....	.....	3.30
10.00	.....			
		MALLES LOCALES.		
9.30	...	Beauharnois.....	7.00	.....
		Chambly (aussi 6 a.m) et St Césaire.....	.....	2.00
11.00	.....	Contrecœur, Varennes et Verchères.....	.....	2.00
11.00	.....	Côte St. Paul et Tannneries Ouest.....	10.30	.....
10.00	.....	Huntingdon.....	7.00	3.30
11.00	5.15	Lachine.....	7.00	3.30
9.30	5.15	Laprairie et St. Lambert.....	.....	1.15
10.00	.....	Longueil.....	6.00	2.00
11.00	.....	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne.	7.00	...
.....	5.15	Pointe St. Charles.....	8.30	5.00
8.30	5.00	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin.....	7.00	.....
8.00	.....	St. Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse.....	7.00	.....
.....	2.45	St. Jean et Station St. Armand.....	8.00	3.30
8&10	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord.....	.....	1.30
8.00	.....			
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N. Brunswick et Isle P. E.	.....	1.15
.....	.....	Halifax, N.-E.....	.....	1.15
.....	.....	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée de vapeurs de New-York, comprend celle de T.-Neuve.	....	7.00
		ETATS-UNIS.		
8&10	.....	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	.....	3.30
8&10	.....	I. Pond & Portland.....	.....	1 & 7
8.00	.....	Etats de l'Ouest.....	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payées d'avance *vid* New-York, sont expédiées chaque jour à New York d'où partent les autres malles.		
		Pour Havane et Indes Occidentales, *vid* Havane, tous les Jeudis P. M.	.....	3.30.
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brézil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne, Vendredi.....	.....	7.00
		Par do Cunard : *vid* N.-Y., Lundi.....	.....	3.30
		Par Brême (si l'adresse le comporte) *vid* N.-Y.....Mardi.....	.....	3.30

a) Les sacs de la malle pour les chars pour Ontario sont ouverts de 8.10 a.m. à 7.10 p.m.
Do do pour I.P.R ouverts jusqu'à 1.40 p.m.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M. Le Dimanche à 9.00 P.M.

PHARMACIE.

NEVRALGIE.

Un remède sûr et certain pour les douleurs dans la mâchoire, la figure, le cou, etc.

On le trouvera aussi très efficace pour améliorer la digestion lente, la perte d'appetit, etc., etc.

BAUME PECTORAL DE MARUBE DE GOULDEN,

Un remède inappréciable et infaillible pour les toux, les rhumes, la toux criante, etc., etc.

Préparé seulement par
J. GOULDEN,
Pharmacien,
(Près le marché),
177 et 179, Grande rue St. Laurent.

Venant d'arriver par le "Moravian,"
HYACINTHES, TULIPPES, NARCISSES, CROCUS, GLAIEULS, GOUTTES DE NEIGE, etc., etc.

Hyacinthes rouges, blanches, bleues, jaunes et noires, (un assortiment de choix), herbes d'hyacinthe, mousse sèche, herbes sèches, etc.

Le soussigné est aussi agent pour la vente en gros et en détail de Savon Désinfectant Carbonique de Harry Lewis et de médecines pour les chiens.

JAMES GOULDEN,
Pharmacien,
(Près le marché),
177 et 179, Rue St. Laurent.
9 oct. 279

St. Lawrence Drug Hall,
COIN DES RUES ST. LAURENT et STE. CATHERINE.

On prête une attention spéciale à la préparation des prescriptions de médecins et les recettes de famille.

On peut avoir des médecines à toute heure du jour ou de la nuit en sonnant la cloche.

Un grand assortiment de parfums de Lubin, peignes et brosses, médecines patentées, bois pour teindre, etc.

J. D. L. AMBROSSE,
Pharmacie St. Laurent.

Assistant de la Compagnie des Pharmaciens de Londres. Associé de la Société Pharmaceutique de la Grande-Bretagne. Licencié au Collége des Médecins et Chirurgiens, coin des rues St. Laurent et Ste. Catherine Montréal.
4 juin 1869. aa—172

Sirop de Gomme d'Epinette Rouge
Pour le Rhume, la Toux et l'Asthme.
Prix : 25 cts par boite.

Vinaigre de toilette (perfectionné) de GRAY
pour la Toilette, le mouchoir et le bain. Les propriétés de ce vinaigre sont toniques, rafraichissantes et antiseptiques. Prix, 25 cts par bouteille.

UMBRA DE GRAY
pour la restauration des cheveux gris à leur état naturel. Prix, 25 cts. par bouteille.

HENRY R. GRAY,
Pharmacien,
144, Rue St. Laurent.
(Etablie en 1859.)

N.B.—Les Médecins et Etudiants en Médecine sont respectueusement informés qu'on a reçu :
Les Forceps de Simpson et de Churchell ;
Les Trousses ;
Les Boites à Dissection, etc., etc.
6 oct. 126

DENTISTES

LE DR. TRESTLER & FRERE,
DENTISTES,
Extraient les dents sans douleurs
AU MOYEN DU
Chloroforme ou du Gaz Hilariant,
Au No. 243, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
sept. 247

Grande découverte dans la Chirurgie Dentaire !

Cette découverte consiste en une amélioration dans l'usage du gaz Nitro-Oxide pour l'extraction des dents sans douleur (jusqu'ici inconnue au public). Comparée à l'ancien traitement, cette amélioration assure le patient contre la douleur ou le danger dans l'extraction des dents.

Attention spéciale au plombage et à la conservation des dents naturelles ; aussi pour l'insertion de dents artificielles de la meilleure espèce, et des différentes qualités aux prix les plus modérés.

C. H. STEWART, DENTISTE.
Bureau et résidence, 101, rue Bleury.
6 juillet. fm—197

AVOCATS & NOTAIRES

DOUTRE, DOUTRE & DOUTRE
J. D.—C.R. G. D.—B.C.L. J. BTE. D. L.L.B.
AVOCATS,
No. 57,—*RUE ST. GABRIEL.*— *No* 57
30 nov. 1869 aa—19

DORION, DORION & GEOFFRION
AVOCATS,
No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43.
AU DEUXIEME.
L'HON. A. A. DORION, C. R.
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 juin 1867 jno—62

GUSTAVE A. DROLET
AVOCAT,
No, 30, Rue St. Vincent,
MONTREAL.
1er juin 1869. aa—189

L. S. COTE,
Avocat, L. L. B.
NO. 29, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.
M. Coté suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.
7 sept. 1869. aa—251

DUHAMEL ET RAINVILLE
AVOCATS,
28, Rue St. Vincent.
JOSEPH DUHAMEL. H. F. RAINVILLE.
mai 1869. 152.

MEDECINES BREVETEES

CAUTION.—All genuine has the name "Peruvian Syrup," (NOT "Peruvian Bark,") blown in the glass. A 32-page pamphlet sent free. J. P. DINSMORE, Proprietor, 36 Dey St., New York. Sold by all Druggists.

ANNONCES DIVERSES.

Grands avantages offerts au Public !!!

2 Fonds de Banqueroute à écouler.

Nous venons de faire l'acquisition de deux fonds considérables de magasin, ceux de MM. Hurtubise et Hamilton, et de MM. Perrault et Merrill. Ces marchandises seront vendues à des prix extrêmement réduits, vu que les soussignés désirent les écouler au plus tôt.

Les avantages que l'on a de se procurer des marchandises à bon marché sont innombrables et ne se présenteront pas toujours. Chaque famille devrait profiter de l'occasion.

TURGEON & HAMILTON,
11 8, Rue St. Joseph.

J. GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
457, RUE NOTRE-DAME, 457,

Désire informer ses amis qu'il a en mains un bon assortiment de
BOITES EN BOIS DE ROSE,
Contenant des articles de toilette très convenables pour des
PRESENTS DE NOEL !
—AUSSI—
Un grand assortiment de
Parfums, Brosses à Cheveux, Brosses à Dents et à Ongles, Peignes, etc.

Il désire aussi rappeler à ses pratiques que ses bouteilles de
SIROPS SUPERIEURS
Contiennent un quart de plus en quantité que celles dont on se sert ordinairement.

Buiscuits chauds faits avec la Poudre à Boulanger de Gardner
NE PEUVENT ETRE SURPASSÉS.

A vendre par tous les épiciers dans toutes les parties de la Puissance.
Paquets d'une livre, 25 cts. ; 6 lbs. $1.25.
9 déer 26

L'imperméable Cuir Préservateur D'OLMSTED.

La meilleure préparation maintenant connue pour rendre le cuir imperméable à la neige fondue.

A VENDRE PAR
W. P. JOHNSTON, Grande Rue St. Jacques,
BRODEUR & BEAUVAIS, Rue Notre-Dame,
et par
LYMANS, CLARE & CIE.,
AGENTS EN GROS,
Rue St. Paul.
3 juin. 171

J. CHARTIEZ & CIE.,
527, *Rue Lagauchetière,*
Manufacture de Parfumerie en Gros.
PRINCE ARTHUR BOUQUET !
NIGHTR LOOMING CEREUS !
EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR,
Exquis et Durables.

Détaillés par tous les Pharmaciens, Marchands de Nouveautés, etc.
17 novembre am—8

A VENDRE OU A LOUER.

Le "ST. NICHOLAS HALL," Place Jacques-Cartier, ci-devant occupé comme *Mess* des Gardes et Officiers de Sa Majesté.

La localité et la proximité du débarcadère des Vapeurs de Québec et autres en feraient un excellent établissement comme Hôtel ou Maison de de Pension.

Le bas peut être facilement converti en magasins spacieux. Une manufacture pourrait aussi y être établie avec avantage ; il y a en arrière une aile à six étages.

Les propriétaires sont prêts à faire les changements nécessaires.

Loyer très réduit. S'adresser à
C. G. JONES,
Agent de Biens-Fonds,
Rue St. Jacques, 88.
1er déc. am—20

A VENDRE ET A LOUER

A VENDRE.

Des Drapeaux, Pavillons et Union Jacks, Goudron, Poix pour Toits, Etoupe, Cordage, Agrès en fil d'Archal, Canevas, Huiles, Peintures, Etamines, Lampes, Suif, Caoutchouc, Ancres et Chaines.

P. S. ROSS ET FRÈRE,
10, Rue des Sœurs-Grises
Montréal, 9 juin 1869. 177

A LOUER.

Dans une localité centrale de cette ville deux beaux appartements dont l'un pouvant servir comme bureau, et l'autre comme chambre à coucher. Ces chambres seront louées ensemble ou séparément, et seront meublées ou non suivant le goût du locataire.

S'adresser au No. 96, rue St. Laurent.
28 sept. jno—269

COMMERCE

SPECIALITE D'ARTICLES
EMPLOYÉS DANS LES
Maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Colléges, Pensions et Ecoles

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Editeurs,

Ont l'assortiment le plus complet de Livres Classiques, Papiers, Cahiers et Modèles d'Ecriture, Régistres, Portes-Plumes et Plumes Métalliques, Encre, Ardoises, Enveloppes, Cires et Pains à cacheter, Matériel de Bureau, etc.

ARTICLES DE DESSIN,

Papiers, Cartons, Cahiers, Crayons de Mine, Pastels, Conté, etc. Règles, Equerres, Estompes, Gommes Elastiques, Encres Or et argent. Pinceaux, Portes-Crayons en cuivre, Boites mathématiques, Boîtes de couleurs pour Peinture, Modèles de Dessin Linéaire, Etudes de Figures, Ornements, Modèles de Broderies en laine, etc.

CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Les cinq parties du Monde, Mappe-Monde, France, Etats-Unis et Canada. Ces cartes sont vernies, collées sur toile et montées sur rouleau.

Les commandes par la poste sont exécutées avec ponctualité.

J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.
17 sept. 260

BOIS DE CONSTRUCTION.

Aux Contracteurs et Constructeurs.

Le soussigné a maintenant en vente un assortiment de PIN SEC, de PRUCHE, d'EPINETTE blanche, de toute espèce de bois dur, de MADRIERS, de PLANCHES blanchies et emboutevées, LAMBOURDES, LATTES, BARDEAUX, etc., pour construction de Maisons et autres ouvrages, en entrepôt et sciés sous le plus court avis.

Ceux qui auraient besoin de ces bois feront bien de venir me voir avant d'acheter ailleurs, vu que mes prix sont très modérés.

WILLIAM HENDERSON,
Rue St. Constant, Rue Oliver, Bassin du Canal, un peu plus haut que le Pont Wellington, et sur le grand Quai vis-à-vis l'Eglise Bonsecours.
17 juin. fm—183

POELES ! FOURNAISES ! !
LA MAISON
Crevier & Poitras

Invite respectueusement le public à venir examiner son assortiment de POELES DE CUISINE et de CHAUFFAGE avant de se pourvoir ailleurs

Elle attire spécialement l'attention sur ses FOURNAISES améliorées à air chaud, qui se chauffent également avec du Charbon Anthracite ou Bitumineux, du Coke, Tourbe ou Bois.

Ces Fournaises sont une précieuse innovation dans le mode de chauffage suivi jusqu'ici ; elles ont été brevétées le 6 mai 1867.

Sous le rapport de l'économie, et dans la facilité du chauffage, ces fournaises ne sauraient être sur passées sinon égalées.

Elles sont construites de façon à ce que la suie n'engage jamais les conduits, qualité précieuse.

Prix des Fournaises Portatives toutes montées et prêtes à recevoir les tuyaux à air chaud :—

Pour No. 2..... $90.00
" " 4..... 80.00
" " 6..... 100.00

AUSSI
Fournaises No. 8, pour être entourées en briques..... $100.00

CREVIER & POITRAS.

"Je soussigné certifie que MM. Crevier et Poitras, marchands, rue Notre-Dame, No. 127, Montréal, ont placé une fournaise d'après leur système dans le soubassement de l'église St. Pierre et deux autres dans la maison des R.R. P.P. Oblats et que toutes les trois fonctionnent de la manière la plus satisfaisante.

C. CHARPENEZ, Ptre. Procureur.
13 déc. bm—29

HUITRES ! HUITRES ! HUITRES.—A VENDRE.—100 Quarts d'Huitres Bouctouche et de Caraquet garanties fraiches, premier choix. Consignées à
A. A. WILSON,
Marchand de fer,
221, 223 et 225, Rue St. Paul.
c8—26

PHARMACIE STE. CATHERINE.

ON vient de recevoir un assortiment général de parfums français et anglais, articles de fantaisie et bouteilles de toilette, simples ou assorties, etc., etc., à très bon marché, pour des présents de Noel. Huile de foie de morue et Phosphate de chaux de Birks pour la consomption à 50 cts. par chopine.

On peut avoir des médecines et des prescriptions préparées à toute heure le dimanche ou la nuit en s'adressant à la résidence (7 portes à l'ouest du magasin) 602, Rue Ste. Catherine, coin de la Rue St. Constant.

JOHN BIRKS, Chimiste et Droguiste,
588, Rue Ste. Catherine, entre les rues des Allemands et St. Constant, Montréal. aa—26

MAGASIN DE CHAUSSURES
POUR ARGENT COMPTANT
D'HAMILTON,
354, RUE NOTRE-DAME, 354.
☞ Venez voir mes Pantoufles inusables.
20 nov. bm—11

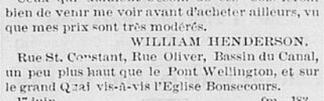

PATINS BREVETES
DE
FORBES.

Le seul Patin sûr et qui se fixe seul, que l'on ait jamais inventé. On peut l'attacher instamment et solidement sur toutes sortes de chaussures.

LA STAR MANUFACTURING COMPANY d'Halifax, N.-E., désire encore appeler l'attention sur le patin susdit, qui, après des essais de plusieurs années dans tous les pays où l'on patine, est reconnu par tous les patineurs accomplis et de profession comme SANS RIVAL pour la sûreté, l'élégance et la commodité.

PRIX :—$3.00 et $4.00 par paire.

A vendre par tous les vendeurs de patins, qui sont invités à demander immédiatement une liste de remises spéciales.

THOS. FULLER & CIE., Montreal,
Agents en gros pour le Canada.
18 nov. am—9

A VENDRE.

Plusieurs Coffres-forts (*Safes*) de seconde main, à l'épreuve du feu.

Conditions faciles. S'adresser à
L. PLAMONDON,
29 nov.—cm-18 25, Rue St. Gabriel.

ANNONCES DIVERSES

$1,000 de RECOMPENSE.

M. PIERRE POULIN, commerçant, de cette ville, et frère de M. Joseph Poulin, qui a été récemment volé de la somme de $15,800, à bord du vapeur *Quebec*, offre la récompense susdite à toute personne qui découvrira le voleur, ou donnera des informations qui pourraient amener l'arrestation des coupables.
17 nov. am—8

HUILE DE CHARBON.

LUMINAIRE PERFECTIONNÉ.—L'Huile *Dunneville* ou portant d'autres marques, transportée par charretée ou au baril. Mesurée ici.

Eclairage et Machines à huile de la meilleure qualité. Commandes de la campagne promptement exécutées.

D. D. MANN, 17½, Rue Lemoine.
16 nov. cm—7

Acte concernant la Faillite, 1869.

DANS L'AFFAIRE DE

MARSHALL A. BUCK, de la cité de Montréal, JOHN E. ROBERTSON, de Warren, dans l'Etat de New-Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, et CHARLES A. PILLSBURY, de la Cité de Montréal, marchands, faisant affaires autrefois dans la dite Cité de Montréal en société sous les noms et raison de Buck, Robertson et Cie.,

INSOLVABLES.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les terres et ténements ci-dessous mentionnés en ma possession en ma qualité de syndic de la faillite des susdits insolvables comme ayant appartenu au dit John E. Robertson, individuellement, seront vendus VENDREDI, le VINGT-UNIÈME jour de JANVIER prochain (1870) à ONZE heures de l'avant-midi, au Palais de Justice, dans la Cité de Montréal, dans la chambre destinée aux procédés de l'insolvabilité.

Toutes les personnes ayant des réclamations sur ces biens que le Régistraire n'est pas obligé de comprendre dans son certificat d'après l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi, et les dites réclamations doivent être filées dans les six jours suivant celui de la vente ci-dessus mentionnée.

Tout ce lopin de terre situé dans la dite cité de Montréal, étant jusqu'à présent une partie de la ferme St. Gabriel indiqué sur le plan du terrain d'une partie de la dite ferme, fait par John Ostell, arpenteur, en date du premier octobre, mil huit cent cinquante-trois, déposé dans le bureau du Séminaire de St. Sulpice, Montréal, borné en front par la rue William où il contient cent soixante et huit pieds, sur un côté par la rue Richmond où il mesure quatre-vingts pieds et six pouces, et sur l'autre côté par une ruelle de vingt pieds de largeur, et en arrière par la propriété d'Henry Woodman et autres où il mesure cent soixante et dix pieds et six pouces, le tout plus ou moins sans garantie de mesure précise avec un block de huit maisons et bâtisses à deux étages [illegible] érigées.

La mesure ci-dessus de[illegible] complètement [illegible] existant maintenant en [illegible] cents, avec tous les accessoires qui y so[illegible].

JOHN WH[illegible]
Syndic Officiel.
Montréal, 17 novembre, 1869. 9

Les Lois de la Procédure Civile,
PAR
GONZALVE DOUTRE, B.C.L.,
Avocat et Professeur de Procédure Civile à l'Université Victoria.
TOMES 1er et 2me.

Le second volume de cet ouvrage est maintenant en vente. Il est spécialement utile aux Curés et membres du Culte, aux Avocats, aux Notaires, aux Magistrats de District, qui seront bientôt nommés, aux Juges de Paix, aux Commissaires des petites causes, aux Coroners, aux Arpenteurs, aux Protonotaires et Greffiers de toutes les Cours, aux Huissiers et aux hommes d'affaires.

Prix du 1er vol. $2.00. Prix du 2nd $5.00.

En vente à Montréal, chez Aphonse Doutre et Cie., Coin des Rues Notre-Dame et St. Gabriel.

A Trois-Rivières chez Dufresne et frère,
St. Hyacinthe Antoine Maynard,
St. Jean M. le Shérif Desrivières,
Sorel J. G. Barthe,
Arthabasba (St. Christophe) Joseph Goodhue,
Kamouraska M. Dessaint,
Joliette Joseph Turcotte,
Ste Scholastique Leduc et Valois.
26 nov. 16.

J. E. D'AVIGNON,
CHIMISTE ET DROGUISTE,

A à vendre les Drogues et les Préparations Chimiques les plus pures,

Teintures, Parfumeries,
et autres articles de toilette.

Les ordres des marchands de la campagne sont exécutés très promptement et à des prix excessivement réduits, pour *ARGENT COMPTANT.*

Dépôt pour la
Poudre à Boulanger de D'Avignon.
Agence Canadienne pour
L'ONGUENT ECLECTIQUE
ET
La Poudre de Santé de Derome
DISPENSAIRE DE LA CITÉ :
252, RUE NOTRE DAME,
(Vis-à-vis J. MUSSEN.)
Montréal, 17 avril 1869 aa—133

Le Magasin Ontique du cote Ouest.
JOHN UNDERHILL,

OPTICIEN CONSULTANT ET PRATIQUE,
(*De l'établissement de feu Chs. Hearn*),
387 Rue Notre-Dame,
PORTE VOISINE DE CHS. ALEXANDER ET FILS,

Ayant une expérience de plus de vingt années comme opticien pratique en Angleterre et en Canada, est prêt, en autant que la science optique sera concernée, à fournir à tous ceux qui souffrent d'une vue faible et défectueuse, des lunettes ou lorgnons de tous genres et des plus belles qualités. Aussi constamment en main un assortiment nouveau et choisi d'articles généralement vendus par les opticiens.

Une prompte attention est donnée aux réparations.
35 novembre 1869. aa—15

Barils ! Barils !

On a besoin de bons barils à l'huile de Charbon A. RAMSAY ET FILS, marchands d'huile et de peinture, Rue des Récollets. bm—14

ETABLI EN 1840.
F. X. BEAUCHAMP,
(SUCCESSEUR DE D. SMILLIE,)

Manufacturier et marchand de BIJOUX. PIERRES PRÉCIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et posées dans les derniers gouts.

MONTRES ET BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

134, Rue ST. FRANÇOIS-XAVIER, au Rez-de-Chaussé du Medical Hall, Montréal.
4 déc. 1869. 23

PATINS ! PATINS ! PATINS !

Le GLACIARUM DE LA CITÉ, 455, Rue Dorchester, est maintenant ouvert pour la saison, de 10 hrs. A. M. à 10 P. M., tous les jours, les dimanches excepté.

Admission :—Adultes, 10 cts ; Enfants au dessous de 12 ans, 5 cts. bs—27

STEAMERS

La Compagnie de vapeurs Océaniques de Montréal

Ayant le contrat du Gouvernement du Canada pour le transport des MALLES CANADIENNES et AMÉRICAINES.

1869. ARRANGEMENTS D'ETE. 1869.

Les LIGNES de cette Compagnie se composent des vapeurs en fer de première classe, à double engin, des chantiers de la Clyde, dont les noms suivent :

SCANDINAVIAN	3000	Tonnes (en construction)	
PRUSSIAN	3000	do	Lt. Dutton R N R
AUSTRIAN	2700	do	Capt. Wylie
NESTORIAN	2700	do	Capt. A. Aird.
MORAVIAN	2650	do	Capt. Brown.
PERUVIAN	2600	do	Capt. Ballantine.
GERMANY	3250	do	Capt. Graham.
EUROPEAN	2646	do	Capt. Barclay.
HIBERNIAN	2434	do	Lt Smith, R N R
NOVA-SCOTIAN	2300	do	Capt. R. S. Watts.
NORTH-AMERICAN	1784	do	Capt. Richardson.
DAMASCUS	1600	do	Capt. Trocks.
OTTAWA	1831	do	Capt. Archer.
ST. DAVID	1650	do	Capt. Grange.
ST. GEORGE	1468	do	Capt. Jones.
ST. ANDREW	1422	do	Capt. Scott.
ST. PATRICK	1207	do	Capt. H. Wylie
NORWAY	....		Capt. Meyllus.
SWEEDEN	....		Capt. Menzie.

Les VAPEURS de la LIGNE de la MALLE de LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool tous les JEUDIS, et de Québec tous les SAMEDIS, touchent à Loch Foyle pour débarquer et recevoir à bord les Passagers et les Malles venant ou allant en Irlande ou en Ecosse), doivent être envoyés de Québec comme suit :

NESTORIAN	Mai 8
PRUSSIAN	Mai 15
AUSTRIAN	Mai 22
MORAVIAN	Mai 29
HIBERNIAN	Juin 5
PERUVIAN	Juin 12

Prix du passage de Québec :
Cabine..... $70 à $80
Pont..... 25

Les VAPEURS de la LIGNE GLASGOW (faisant voile de Glasgow tous les MARDIS, et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS), doivent être envoyés de Québec comme suit :

OTTAWA	Mai 6
ST. DAVID	Mai 13
ST. ANDREW	Mai 20
ST. PATRICK	Mai 27
DAMASCUS	Juin 3
ST. GEORGE	Juin 10

Prix du passage de Québec :
Cabine..... $60
2ème Cabine;..... 40
Pont..... 25

Il y a à bord de chaque vaisseau un chirurgien expérimenté.

On ne pourra assigner les chambres avant qu'elles ne soient payées.

Pour le bagage et autres détails, s'adresser à Portland à J. L. FARMER ou à HUGH et ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE et Cie. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, No. 21 Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ et Cie ; à Rotterdam à G. P. ITTMANN et ZOON ; à Hamburg, à W. GIBSON et HUGO ; à Belfast, à CHARLEY et MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE et GREENHORNE, 17 rue Grace-church ; à Glasgow, à JAMES et ALEX. ALLAN, 70 rue Great Clyde ; à Liverpool, chez les frères ALLAN, rue James ou chez
H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Common.
19 Avril 1869. aa—134

CHEMINS DE FER

GRAND TRONC

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA.

1869—ARRANGEMENTS D'HIVER—1869.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogsdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest à.... 9.10 A M
Express de nuit do do..... 8.30 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermediaires, à..... 7.00 A M
Trains pour Lachine à 8.00 A.M., 9.30 A.M. 3.00 PM et 5.00 P. M.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires ..... 7.0 A M
Express pour Boston..... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston vi